

4ème PARTIE

TEXTES GOUVERNEMENTAUX

Introduction

1. La doctrine scolaire. Extrait du plan quinquennal 1960-1964.
2. La réforme de l'Université Qaraouiyine, 1963.
3. Le dahir relatif à l'obligation scolaire, 1963.
4. Bilan et perspectives d'avenir de l'enseignement. Conférence de presse tenue à Rabat le mercredi 6 avril 1966 par le docteur Mohamed Benhima, Ministre de l'Éducation Nationale.
5. Extraits du Plan quinquennal 1968-1972 :
 1. Bilan du Plan triennal 1965-1967
 2. Le programme d'action
 3. Les mesures.
6. Organisation du Conseil supérieur de l'enseignement (1970).
7. Discours royal de clôture du colloque d'Ifrane, 16 mars 1970.
8. Extraits du Plan quinquennal 1973-1977 :
 1. Programme d'action 1973-1977
 2. Orientations et objectifs
 3. Formations spécialisées.
9. Allocution de S.M. le Roi. Ifrane 27 février 1978.

INTRODUCTION

La question de l'enseignement a donné lieu depuis l'Indépendance à de multiples débats, impliquant les gouvernements et les organisations politiques et syndicales nationales. Chaque grand événement de la vie scolaire suscitait des discussions et des mises en questions, offrait l'occasion de reposer le problème de l'enseignement dans sa globalité ou dans quelques-uns de ses aspects. Les débats se sont particulièrement concentrés sur les « quatre principes », les aspects quantitatif et qualitatif de l'enseignement et sur le problème de la démocratisation du système scolaire. Il nous a paru nécessaire dans cette présentation de la question de l'enseignement de rapporter quelques textes qui illustrent ces débats.

Ces derniers ont été choisis en fonction de leur pertinence par rapport à la problématique globale de l'enseignement. Cependant, à cause de l'impossibilité matérielle d'un recensement exhaustif des écrits sur l'enseignement, certains textes, peut-être importants, n'ont pu figurer ici. D'autres textes, n'étant pas disponibles en français, ont été traduits de l'arabe.

Les textes rapportés émanent d'une part des instances gouvernementales, d'autre part des organisations politiques, syndicales et culturelles nationales. Il s'agit en ce qui concerne ces dernières du Parti de l'Istiqlal, de l'U.N.F.P., l'U.S.F.P., du P.L.S., de l'U.M.T., l'U.N.E.M., l'U.E.M. et des Ouléma du Maroc.

Les textes gouvernementaux comprennent des textes législatifs, des discours et des extraits de plans de développement. Ceux des organisations nationales consistent dans des extraits de rapports, de mémoires, des motions, etc... ; ils ont été classés chronologiquement selon deux grandes périodes : 1) les textes de la période précédant l'année 1966-67 ; 2) les textes de la période 1968-1979.

1. DOCTRINE SCOLAIRE ECOLE NATIONALE MAROCAINE

(Extrait du Plan quinquennal 1960-1964)

Il existe trois systèmes d'Enseignement au Maroc :

- a) l'Enseignement « Originel » avec ses trois degrés :
Primaire, Secondaire et Supérieur.
- b) l'Enseignement « Public » avec ses trois degrés :
Primaire, Secondaire, Technique et Supérieur.
- c) l'Enseignement « Libre » avec ses deux degrés :
Primaire et Secondaire.

Ces trois systèmes d'enseignement ont donné naissance à trois types de Marocains cultivés.

- a) *Le type formé par l'Enseignement originel, système purement marocain de l'Enseignement originel ou de l'Enseignement Privé.*

L'étudiant quittant cet enseignement a une très bonne connaissance de la langue arabe et des Sciences Islamiques ; il est plus ou moins au courant de la vie intellectuelle et culturelle du monde musulman contemporain mais il reste fermé à la vie moderne. Cette insuffisance, il la ressent cruellement. Il apparaît alors, chez lui, le désir d'accueillir les problèmes nouveaux dont notre époque a révélé le besoin.

- b) *Le type formé par l'Enseignement Moderne, système purement français de l'Enseignement Public*

Cet étudiant a une honnête connaissance de la langue française et une culture plus ou moins solide dans le cadre du savoir occidental. Il reste par contre, ignorant de ce qui est sa propre civilisation, sinon par intuition ; car le peu qu'il sait en arabe ne lui permet d'en avoir qu'une connaissance très superficielle ; et c'est ainsi qu'il se trouve n'avoir pas beaucoup d'idées communes avec son concitoyen du premier type ; car ils n'ont, ni la même formation, ni la même orientation. Faute de la comprendre, il entre facilement en révolte contre toutes les formes de la culture arabo-musulmane, les condamne d'un seul bloc et risque d'abandonner, parmi les concepts traditionnels, ceux dont les siècles ont révélé la valeur.

- c) *Un type qui semble à la fois participer de l'Enseignement traditionnel et de l'Enseignement Moderne*

Ce troisième type, qui n'est pas le plus répandu, et qui est, en quelque sorte, *accidentel*, c'est celui du jeune Marocain qui, de par sa double formation et sa double culture, semble participer en même temps à la civilisation islamique et à la civilisation de l'Occident.

Tout jeune, il a fréquenté l'école coranique, reçu à peu près la même formation que son jeune concitoyen d'instruction traditionnelle mais, à l'âge de 12 ans, quelquefois plus tard, il a commencé un nouveau cycle d'études dans une école franco-musulmane et, s'il a réussi à suivre les trois cycles : primaire, secondaire et supérieur, double formation qui lui demande beaucoup d'efforts, il peut y avoir trouvé un moyen d'appréciation très sage ; participant aux deux modes de penser et connaissant les deux civilisations par l'intérieur, il y acquiert le sens du relatif et semble l'expression de ce que l'une et l'autre culture présentent de valeurs convergentes. Sur le plan social, c'est ce troisième type qui arrive à former un lien entre les deux types opposés ; il comprend le langage du traditionaliste et parle lui-même le langage du Moderne.

Or, c'est l'existence de ces trois types, l'un « arabisé », le second « francisé », le troisième intermédiaire, qui fait la complexité du problème scolaire et universitaire au Maroc. Et comme ces trois types sont en fonction de cette diversité de systèmes, c'est donc par une *orientation unique* de nos jeunes concitoyens que nous arriverons à résoudre les problèmes de l'Enseignement.

Il faut donc que notre enseignement aboutisse à créer un *type national unique* avant tout. *L'Enseignement qui se dispensera à travers le Maroc sera le même pour tous*. Donc, *unification* de l'Enseignement, principe fondamental de notre doctrine scolaire.

Unification de l'enseignement

Cet important problème de l'unification, la Commission Nationale pour l'Education et la Culture se doit de le soulever, de le poser et de proposer une solution au Gouvernement.

Deux mentalités différentes, avons-nous dit, souvent opposées, « l'ancienne » et « la moderne », étaient le résultat de cette diversité de formation.

L'unification a donc pour but de donner une *orientation* à tous les Marocains, qui auront une formation *islamique* propre à les retremper dans la civilisation musulmane, sans négliger pour cela l'étude

et l'acquisition d'une langue étrangère ou deux, actuellement seul moyen d'accès à la culture technique et moderne.

Le Plan Quinquennal 1960-1964 tendra à l'unification progressive, donc à la disparition de ces diversités. C'est pourquoi l'Enseignement originel s'efforcera de moderniser ses méthodes et programmes dans le sens de l'unification ; tandis que l'enseignement moderne déploiera le même effort pour s'adapter à la situation du pays.

Ainsi, *l'Ecole Nationale Marocaine qui sera unifiée*, aura un Enseignement Primaire unique, un Enseignement Secondaire Général unique dans son Premier Cycle ; la spécialisation commencera au début du deuxième cycle secondaire seulement.

Cette *unification formelle* — réduction de plusieurs types d'écoles — ne saurait être efficace que si elle est étayée par une unification *fondamentale* : à savoir l'adaptation immédiate des programmes.

CONDITIONS D'INSTITUTION DE CETTE ECOLE NATIONALE MAROCAINE UNIFIEE

A - Adaptation des programmes

En se référant aux trois types d'enseignement d'autrefois, on constate que l'Enseignement Public dispensait un enseignement français, l'Enseignement originel un enseignement traditionnel archaïque, tandis que l'enseignement privé donnait un programme mixte arabo-musulman mais où la place réservée au Maroc était très minime.

L'adaptation des programmes reflètera donc le *type idéal* que nous voulons former. Les nouveaux programmes seront arabo-musulmans, mais en rapport direct avec le Maroc et le monde moderne et contemporain.

Il faut distinguer deux genres de disciplines :

- a) Les *disciplines arabo-musulmanes* propres au monde musulman mais où la place de l'Afrique du Nord, et surtout du Maroc, est prépondérante :
 - langue et littérature arabe,
 - Sciences religieuses,
 - Histoire et Géographie du monde arabo-musulman.

Toutes les disciplines devant se référer fréquemment au Maroc.

b) *Les disciplines générales*

- Histoire extra-nationale,
- Géographie générale,
- Mathématiques,
- Physique,
- Chimie,
- Sciences Naturelles.

Le Centre de Recherches et d'Action Pédagogique, spécialement créé au Ministère de l'Education Nationale pour s'occuper de programmes et de pédagogie se propose d'élaborer des programmes où se reflète cette adaptation.

B - Elaboration de manuels scolaires

L'unification des programmes et leur adaptation sont conditionnées par l'existence de manuels scolaires où se reflètent ces deux objectifs de l'Enseignement Marocain.

A cet enseignement, nouveau dans la lettre et dans l'esprit, doivent correspondre des instruments appropriés, donc des manuels sans lesquels rien n'est possible.

Nature du problème

Jusqu'à ce jour, la plupart des manuels sont achetés à l'étranger : Moyen-Orient pour l'arabe, France pour les autres disciplines. Ces ouvrages ne conviennent plus, soit parce qu'ils ne sont pas adaptés aux nouveaux programmes, soit parce qu'ils ne sont pas nationaux.

Il y a aussi un aspect social du problème : la majorité des élèves des établissements purement marocains appartient à la classe la plus pauvre ; il faut donc que l'Etat trouve aussi le moyen de donner aux enfants le meilleur matériel de travail, au prix le plus bas.

Un apport sérieux a été fourni toutefois par des auteurs marocains de manuels scolaires (lecture, histoire, géographie, disciplines islamiques) et de manuels pédagogiques qui ont vu le jour depuis l'Indépendance.

C - Arabisation

Cette arabisation doit s'effectuer de deux manières :

a) par l'adaptation des programmes de l'enseignement originel en vue de les rendre, dans le temps, conformes aux nécessités du monde moderne ;

b) par l'adaptation des programmes de l'enseignement moderne en vue de les rendre, dans l'espace, conformes à la situation géographique, technique et intellectuelle du pays.

L'adaptation étant réalisée, l'élaboration des manuels scolaires nationaux étant entreprise, se pose le problème de la langue, ou des langues d'enseignement ; autrement dit, l'arabisation de l'enseignement sera-t-elle totale ou partielle au Maroc.

Deux sortes de considérations devront retenir notre attention :

1. *Considérations d'ordre historique et géographique*

L'Afrique du Nord a toujours été, et l'Histoire est là pour le prouver, un pont entre l'Orient et l'Occident. Donc, le fond aussi bien que la forme de notre enseignement doivent aboutir à la formation de la personnalité marocaine, dont les éléments constitutifs sont puisés aux deux formes de la civilisation orientale et occidentale.

a) *La culture en langue arabe* sera l'élément indispensable aux Marocains pour l'acquisition de la civilisation islamique ;

b) l'acquisition d'au moins une *langue étrangère* sera le moyen de perfectionnement de la formation générale.

Donc, *arabisation certaine*, mais aussi, acquisition solide d'une ou deux langues étrangères.

2. *Considérations d'ordre pratique*

L'arabisation est en rapport direct avec l'adaptation des programmes. Mais son application est fonction des disponibilités en :

a) *personnel* qualifié capable d'enseigner en arabe,

b) *manuels scolaires* composés dans le sens de l'adaptation des programmes.

En attendant, et au cours du Plan Quinquennal 1960-1964, la Commission Nationale pour l'Education et la Culture verra la question des langues d'enseignement résolue de la façon suivante :

1. *Disciplines arabo-musulmanes*

Il convient de donner à l'enseignement en langue arabe une place prépondérante et il est souhaitable que, déjà, dans l'enseignement primaire l'on enseigne l'Histoire du Maroc en arabe.

2. *Disciplines générales*

L'Enseignement de certaines disciplines ne peut actuellement se faire en Arabe, notamment dans le second degré (Mathématiques, Sciences Naturelles, Physique, Chimie).

a) parce que ce sont surtout des professeurs français qui les enseignent,

b) parce que les Marocains (à quelques exceptions près) qui les enseignent ont été formés en français,

c) parce que le vocabulaire arabe, surtout scientifique, n'est pas encore au point. Il convient toutefois de remarquer que, dans ce domaine, les stages de formation accélérée auxquels durent être soumis les instituteurs de langue arabe ont donné des résultats encourageants.

A remarquer aussi que le Centre d'Arabisation se propose de mettre au point la langue arabe de travail, les termes techniques de base, ainsi que le matériel éducatif moderne, éléments indispensables à l'arabisation effective des programmes et à la formation des cadres de l'enseignement.

3. *Langues étrangères*

La langue française permettra d'acquérir les disciplines mentionnées ci-dessus, impossibles à acquérir actuellement en langue arabe. Elle doit être enseignée en conséquence. *D'où recherche et mise au point d'une nouvelle méthode* d'enseignement de la langue française et des autres langues étrangères.

Les langues étrangères seront alors enseignées :

— d'abord comme *instrument de base* pour des échanges humains et pour l'acquisition de connaissance : *le français* ;

— ensuite, à partir du Second Degré, mais pas nécessairement dans le 1er Cycle, comme *instrument pour la culture générale* et la connaissance des civilisations étrangères.

Le Maroc complètera l'étude des langues étrangères par l'*Anglais*, l'*Espagnol*, l'*Allemand*, l'*Italien*, le *Russe*.

Les deux premières langues seront enseignées dans tous les établissements secondaires, tandis que l'Allemand, l'Italien et le Russe le seront dans les principaux établissements des grandes villes.

Les élèves seront *orientés* et *conseillés* en conséquence ; mais aucune langue ne leur sera imposée.

Enfin, la Sous-Commission de l'Enseignement Secondaire estime nécessaire d'envisager aussi l'étude du *Latin* et du *Grec*, ne serait-ce que dans un seul établissement du Maroc, étant donné l'importance de ces deux langues pour des recherches sur l'Histoire et la Civilisation du monde arabo-musulman.

Voilà donc brièvement examinées les conditions d'Institution de l'Ecole Nationale Unifiée.

Donc trois impératifs catégoriques :

- a) *adaptation des programmes unifiés en vue de l'arabisation progressive*
 1. de l'enseignement originel
 2. de l'enseignement moderne,
- b) *élaboration de manuels scolaires,*
- c) *nécessité des études de langues étrangères dont une de base : le français.*

MOYENS DE REALISATION DE CETTE ECOLE NATIONALE MAROCAINE UNIFIEE

1. Scolarisation

— Primaire

Problème grave : 30 % seulement des effectifs marocains scolarisables ont pu trouver place dans nos écoles.

Le Plan Quinquennal sera l'occasion de mettre en œuvre des mesures appropriées pour permettre à chaque enfant d'exercer son droit à l'instruction dans le primaire.

— Secondaire

Sur 100 élèves qui arrivent au Certificat d'Etudes Primaires, 32 seulement accèdent à l'Enseignement Secondaire. Si les prévisions de

pourcentages sont exactes, 18 seulement terminent leurs études. Dans ces pourcentages n'entrent pas en ligne de compte les élèves de l'Enseignement Originel, ni ceux de l'Enseignement Privé. Cette pyramide trop pointue a attiré l'attention sur le problème du passage de l'Enseignement Secondaire.

Les élèves qui ont fini leur cycle primaire n'ont pas tous vocation pour des études secondaires, pour diverses raisons, entre autres : ils sont trop faibles pour réussir à l'examen d'entrée en 1ère année et affronter un cycle secondaire complet.

La Sous-Commission de l'Enseignement Secondaire a présenté un projet de réorganisation de l'Enseignement du Second Degré, afin d'admettre 80 % des élèves venant de l'Enseignement Primaire au lieu des 32 %.

2. Planification

La réussite du Plan Quinquennal suppose deux conditions :

- a) le temps
- b) les crédits.

a. *Temps*

L'Unification sera obligatoirement étalée sur de nombreuses années. Quant à l'adaptation des programmes, à l'élaboration des manuels scolaires, à l'arabisation, elles ne pourront être que progressives et étalées, elles aussi, sur de nombreuses années, temps nécessaire pour préparer les locaux, mais aussi et surtout les cadres de l'Enseignement, à tous les degrés. La *formation des cadres* revêt une importance considérable.

b. *Crédits*

Le Budget de l'Education Nationale est dérisoire étant donné nos besoins.

Tout d'abord budget d'équipement

Importance à donner à ce budget en fonction de la scolarisation massive des élèves.

Budget de fonctionnement

Non moins important doit être le budget consacré au fonctionnement et à la formation du personnel. Mais on ne peut parler de

la formation du Personnel, sans évoquer d'abord la questions de la *révalorisation de la fonction enseignante*.

CONCLUSIONS

Scolarisation totale dans le Premier Degré, admission importante dans le Second Degré, équipement matériel et humain, tels sont les moyens de réalisation de notre Ecole Nationale Marocaine Unifiée.

Certes, il faut construire des locaux et les équiper pour augmenter de plus en plus le taux de scolarisation.

Mais, en même temps, il est indispensable de mettre en pratique :

— l'*Unification* de l'Enseignement et l'adaptation des programmes pour aboutir à l'orientation unique de tous les citoyens ;

— l'*Arabisation*, mais aussi l'étude des langues étrangères.

2. REFORME DE L'UNIVERSITE QARAOUYINE

Dahir n° 1-62-249 du 12 ramadan 1382 (6 février 1963)
portant réorganisation de l'Université de Quaraouiyine
B.O.R.M., n° 2626, 22 février 1963, p. 260

Louange à Dieu seul !

(Grand sceau de S.M. Hassan II).

Que l'on sache par les présentes, puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu le dahir du 4 hija 1351 (31 mars 1933) relatif à l'organisation de l'Université de Quaraouiyine ;

Considérant que l'université de Quaraouiyine, la plus ancienne université du monde, centre de rayonnement culturel de la civilisation arabe islamique, qui a tant fait pour préserver l'héritage de la pensée islamique pour la dispenser et la propager dans le Maghreb arabe, doit continuer, comme par le passé, d'accomplir sa mission historique sous Notre Egide ;

Vu l'article 110 de la Constitution,

A décidé ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — L'Université de Quaraouiyine est chargée :

1. d'assurer la formation des spécialistes des disciplines islamiques et de la langue arabe ;
2. de promouvoir la recherche scientifique dans le domaine du chrâa et de la langue arabe.

ART. 2. — L'Université de Quaraouiyine constitue un établissement public doté de la personnalité civile, placé sous la tutelle administrative du ministre de l'éducation nationale.

Toutefois, sa gestion financière est assurée par les services centraux du ministère de l'éducation nationale conformément aux règles budgétaires et comptables applicables aux dépenses générales de l'Etat. Les revenus des biens propres à l'université sont recouverts comme en matière domaniale et sont portés au budget en recettes frappées d'affectations spéciales.

ART. 3. — L'Université de Quaraouyine comprend :

1. La Faculté Ech-Charia (droit musulman) ;
2. La Faculté des études arabes dont le siège est à Marrakech ;
3. La Faculté de Ossol Din (théologie) dont le siège est à Tétouan ;
4. Les instituts visés à l'article 4 du présent dahir.

La cité universitaire est rattachée à l'université suivant des modalités qui seront fixées par décret.

L'implantation dans les différentes villes du Maroc de facultés et autres établissements supérieurs relevant de l'université est fixée par décret pris sur proposition du ministre de l'éducation nationale.

ART. 4. — Des instituts répondant à des besoins particuliers de l'enseignement et de la recherche scientifique peuvent être créés par décret pris sur proposition du ministre de l'éducation nationale.

TITRE PREMIER

Des organes de l'université

ART. 5. — L'Université de Quaraouyine est dotée d'un conseil de l'université.

Le ministre de l'éducation nationale est président de droit de ce conseil, il est assisté du recteur de l'université qui a la qualité de vice-président.

Le conseil de l'université est composé ainsi qu'il suit :

- Le secrétaire général de l'université ;
- Les doyens des facultés ;
- Les vice-doyens des facultés ;
- Les directeurs des instituts ;
- Deux professeurs, maîtres de conférences ou assistants par faculté choisis pour deux ans par le ministre de l'éducation nationale sur une liste de quatre noms arrêtée par l'ensemble des professeurs maîtres de conférences, et assistants de la faculté intéressée ;
- Quatre membres choisis pour quatre ans par le conseil supérieur de l'éducation nationale, parmi les personnalités s'intéressant à la vie de l'université ;

— Deux représentants des étudiants élus chaque année par l'ensemble des étudiants de l'université selon les modalités fixées par le conseil de l'université.

Toutefois, lorsque le conseil de l'université tient lieu de commission d'avancement et de conseil de discipline pour le personnel enseignant de l'université, il est toujours présidé par le recteur et siège hors de la présence des représentants des étudiants.

ART. 6. — Le recteur de l'université nommé par dahir est chargé de l'exécution des délibérations du conseil de l'université et exerce le pouvoir disciplinaire dans les conditions qui seront fixées par le décret prévu à l'article 9 ci-après.

Il coordonne, en outre, l'administration des facultés et instituts constituant l'université.

Le recteur représente l'université vis-à-vis des tiers. Il peut, en son nom, accomplir tous actes conservatoires et le représenter devant toutes juridictions.

ART. 7. — Le recteur est assisté d'un secrétaire général nommé par arrêté du ministre de l'éducation nationale sur proposition du conseil de l'université.

Le secrétaire général remplace le recteur en cas d'absence.

ART. 8. — Le doyen de chaque faculté est nommé par dahir pris sur proposition du ministre de l'éducation nationale, pour une période de quatre ans. Il est choisi parmi les professeurs de l'enseignement supérieur attachés à la faculté.

Chaque doyen est assisté d'un vice-doyen nommé par arrêté du ministre de l'éducation nationale sur proposition du conseil de l'université et choisi parmi les professeurs de l'enseignement supérieur et les maîtres de conférences attachés à la faculté.

ART. 9. — Le conseil de l'Université de Qaraouiyine est chargé :

1. de veiller à l'accomplissement de la mission de l'université ;
2. de coordonner l'activité des facultés et des instituts constituant l'université ;
3. d'arrêter les programmes d'enseignement de l'université ;
4. d'exercer le pouvoir disciplinaire sur le personnel enseignant et de recherche et sur les étudiants de l'université.

Les modalités de fonctionnement et notamment les autres attributions du conseil de l'université seront fixées par décret qui précisera, en ce qui concerne l'exercice du pouvoir disciplinaire, les attributions respectives du conseil, du recteur et des doyens.

TITRE II

De l'enseignement et du personnel enseignant et de recherche

ART. 10. — Chaque faculté, sous l'autorité de son doyen, assure la préparation aux diplômes nationaux correspondant à sa spécialité et les délivre.

ART. 11. — Les fonctions d'enseignement et de recherche sont assurées :

1. par des professeurs de l'enseignement supérieur ;
2. par des maîtres de conférences.

Les professeurs et les maîtres de conférences sont aidés dans leur activité d'enseignement et de recherche :

1. par des assistants de faculté ;
2. éventuellement par du personnel technique spécialisé.

ART. 12. — Les conditions de nomination et d'avancement applicables aux différentes catégories du personnel enseignant et de recherche de l'université sont fixées par décret. Il en est de même pour le secrétaire général et le personnel administratif de l'université.

ART. 13. — Chaque faculté peut confier à des chargés de cours de recherche n'appartenant pas aux cadres de l'enseignement supérieur la charge de certains travaux d'enseignement ou de recherche.

Les chargés de cours ou de recherche sont nommés, pour une période d'un an renouvelable, par le ministre de l'éducation nationale, sur proposition du doyen de la faculté auprès de laquelle ils sont appelés à exercer ou dont dépend l'institut auquel ils sont attachés.

TITRE III

La Faculté Ech-Charia

ART. 14. — La Faculté Ech-Charia a vocation pour tout ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche dans le domaine du droit islamique et des disciplines connexes.

ART. 15. — Elle assure la préparation aux diplômes nationaux suivants ainsi que leur délivrance :

1. El Ijaza supérieur (licence) ;
2. Takhsis (diplôme d'études supérieures) ;
3. L'Alimia de l'université ou doctorat de l'université ;
4. L'Alimia de Charia ou doctorat d'Etat.

Les règles applicables à la préparation, aux programmes et à la délivrance des diplômes visés au présent titre sont fixées par arrêté du ministre de l'éducation nationale après avis du conseil de l'université.

TITRE IV

La Faculté des études arabes

ART. 16. — La Faculté des études arabes a vocation pour tout ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche dans le domaine de la philologie et de la linguistique de la langue arabe et des langages sémitiques.

ART. 17. — Elle assure la préparation aux diplômes nationaux suivants ainsi que leur délivrance :

1. El Ijaza supérieur (licence) ;
2. Takhsis (diplôme d'études supérieures) ;
3. L'Alimia de l'université (doctorat d'université) ;
4. L'Alimia de la langue arabe (doctorat d'Etat).

Les règles applicables à la préparation, aux programmes et à la délivrance des diplômes visés au présent titre sont fixées par arrêté du ministre de l'éducation nationale, après avis du conseil de l'université.

TITRE V

La Faculté de Ossol Din (théologie)

ART. 18. — La Faculté de Ossol Din (théologie) a vocation pour tout ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche dans le domaine de l'histoire des religions et des disciplines connexes.

ART. 19. — Elle assure la préparation aux diplômes nationaux suivants ainsi que leur délivrance :

1. El Ijaza supérieur (licence) ;
2. Takhsis (diplôme d'études supérieures) ;
3. L'Alimia de l'université (doctorat de l'université) ;
4. L'Alimia des sources du droit (doctorat d'Etat).

Les règles applicables à la préparation, aux programmes et à la délivrance des diplômes visés au présent titre sont fixées par arrêté du ministre de l'éducation nationale, après avis du conseil de l'université.

ART. 20. — Des décrets fixeront le cas échéant les modalités d'application du présent dahir.

ART. 21. — Sont abrogées toutes dispositions relatives au même objet et notamment le dahir du 4 hija 1351 (31 mars 1933) et le dahir du 15 moharrem 1352 (10 mai 1933) relatif à la discipline de l'Université de Quaraouyine.

ART. 22. — Les dispositions du présent dahir prendront effet à partir du 1er octobre 1962.

Fait à Rabat, le 12 ramadan 1382 (6 février 1963).

3. DAHIR DE L'OBLIGATION SCOLAIRE (1963)

Dahir n° 1-63-071 (25 jourada II 1383) relatif à l'obligation de l'enseignement

(B.O. 22 novembre 1963, p. 1769)

ART. PREMIER. — L'enseignement est obligatoire pour les enfants marocains des deux sexes depuis l'année où ils atteignent l'âge de sept ans jusqu'à treize ans révolus.

ART. 2. — Il doit être donné dans les établissements ou écoles publics ou privés.

ART. 3. — Toute personne responsable d'un enfant doit, au cours de l'année où l'enfant atteint l'âge de sept ans, le faire inscrire dans un établissement d'enseignement. Un arrêté du ministre de l'Education nationale fixera les conditions de cette inscription et les modalités du contrôle de celle-ci.

Elle doit, en outre, veiller à ce que l'enfant fréquente régulièrement l'établissement où il est inscrit. Un arrêté du ministre de l'Education nationale fixera les modalités du contrôle de cette fréquentation.

ART. 4. — Des dispenses de l'obligation scolaire pourront être accordées, dans des cas exceptionnels, par le ministre de l'Education nationale, ou par l'autorité déléguée par lui.

ART. 5. — Sont considérées comme personnes responsables, au sens du présent dahir :

- a) le père ou, à défaut, la mère ;
- b) le tuteur qui aura expressément accepté d'assumer l'obligation d'assurer l'instruction de l'enfant ;
- c) Les directeur, administrateur ou gérant de tout établissement ayant pour objet la garde et l'entretien, à titre permanent, d'enfants orphelins ou abandonnés.

ART. 6. — Tout manquement de la part des personnes responsables aux obligations qui découlent par elles des dispositions du présent dahir ou des textes pris pour son application, fera l'objet d'un

avertissement par les autorités locales. Les personnes responsables qui, sans excuse valable, ne se seront pas, dans le délai fixé par l'avertissement, conformées à la loi, seront passibles d'une amende de 12 à 120 dirhams.

En cas de récidive, le maximum de la peine sera toujours encouru.

ART. 7. — Les infractions aux dispositions du présent dahir et des textes pris pour son application seront poursuivies par le ministère public à la diligence du ministre de l'Education nationale ou de son représentant dûment qualifié.

ART. 8. — Les dispositions du présent dahir entreront en vigueur, à compter du 1er octobre 1963, dans les régions du Royaume qui seront désignées par arrêté du ministre de l'Education nationale.

Des arrêtés ultérieurs détermineront les dates d'entrée en vigueur de ces dispositions dans les autres régions du Royaume.

4. BILAN ET PERSPECTIVES D'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT

Conférence de Presse

tenue à Rabat, le mercredi 6 avril 1966

par

le docteur BENHIMA

*Ministre de l'Education Nationale des Beaux-Arts,
de la Jeunesse et des Sports*

Messieurs,

Il y a bientôt dix mois que Sa Majesté le Roi m'a confié la lourde charge de l'Education Nationale. Ainsi que je l'avais annoncé dans ma conférence de presse du mois de septembre, cette période a été pour les responsables de ce département un temps de réflexion sur le bilan de l'œuvre accomplie, pendant les dix années écoulées, dans le secteur éducatif.

Il s'agit, maintenant, de déterminer objectivement, par l'étude de ce bilan, si les résultats obtenus ont été positifs, ou insuffisants, si la même politique doit être poursuivie ou modifiée et ceci en tenant compte des moyens dont nous disposons.

L'ENSEIGNEMENT A L'AVENEMENT DE L'INDEPENDANCE

1. Ses caractéristiques

Il était caractérisé par la diversité des types d'enseignement en présence :

— un enseignement traditionnel, fermé au mode de pensée moderne, dispensant de bonnes connaissances de la langue arabe et des sciences islamiques ;

— un enseignement moderne fermé au mode de pensée de la civilisation arabo-musulmane, dispensant de bonnes connaissances de la langue française et des sciences modernes, qui ne visait pas à

la formation de cadres aptes à assumer les responsabilités dans un Etat indépendant.

Ces types d'enseignement aboutissaient à la formation de citoyens diamétralement opposés. Seuls, quelques privilégiés, en nombre restreint, issus de l'enseignement libre ou ayant complété leurs connaissances par eux-mêmes, acquéraient la double formation et la double culture, réalisant ainsi la synthèse entre les deux types précédents.

2. La scolarisation

a — ses caractéristiques

- la scolarisation était inégale. Elle variait suivant les régions, suivant les sexes, suivant les degrés d'enseignement
- le corps enseignant était composé d'un grand nombre d'étrangers surtout dans le second degré ;

b — le taux de scolarisation était faible, la masse des analphabètes très importante surtout dans les campagnes.

En 1955, l'enseignement primaire comptait 292 000 élèves sur une population scolarisable d'environ 1 800 000 enfants, tandis que le second degré comptait 28 000 élèves.

Telle était la situation de l'enseignement au Maroc, au lendemain de l'Indépendance.

L'ENSEIGNEMENT DEPUIS L'INDEPENDANCE (1956-1966)

- les principes généraux
- les réalisations.

1. Les principes généraux

Les nombreux problèmes complexes qui se posaient furent étudiés successivement par deux commissions :

- la commission royale de réforme de l'enseignement réunie le 25 août 1957 ;
- la commission de l'éducation et de la culture constituée par décret du 22 ramadan, 1er avril 1959.

Ces deux commissions jetèrent les bases d'une doctrine scolaire visant à créer une Ecole Nationale.

Le fondement de cette Ecole reposait sur la réalisation de 4 grands principes :

- généralisation de l'enseignement
- unification de l'enseignement
- arabisation de l'enseignement
- marocanisation, formation des cadres.

GENERALISATION

Dans l'enseignement du premier degré, le Maroc avait opté pour une politique de scolarisation de masse : dispenser au plus grand nombre d'enfants possible, un enseignement de base, permettant aux plus doués d'accéder au second degré et aux autres d'acquérir les notions élémentaires nécessaires à la formation du citoyen.

C'était un enseignement à *caractère social*.

Dans le second degré, une expansion très importante avait été prévue, cet ordre d'enseignement étant ouvert à 40 % des élèves des cours moyens 2ème année.

Par opposition à l'enseignement du premier degré, l'enseignement du second degré était réservé à une sélection et avait pour but essentiel la formation des cadres.

UNIFICATION

Devant la diversité des formes d'enseignement, le gouvernement avait opté pour une unification progressive des programmes et des horaires tendant à créer un type d'enseignement national unique.

ARABISATION

Il fut admis, unanimement, que la langue arabe, langue nationale, devait reprendre son rôle de langue véhiculaire et de civilisation.

MAROCANISATION

Pour pouvoir réaliser l'arabisation et l'unification, il fallait former des cadres nationaux en nombre suffisant.

En conclusion : L'objectif poursuivi depuis l'Indépendance était de faire dispenser, en langue arabe, par des maîtres nationaux, au

plus grand nombre d'enfants possible, un enseignement dont les programmes et les horaires seraient unifiés.

2. Les réalisations

Ces principes étaient généreux, ils représentaient, en fait, un idéal à atteindre. Nul ne peut en contester la sincérité et le bien-fondé. Mais la réalisation d'un tel programme nécessite d'énormes moyens qui ne peuvent être mis au point qu'à long terme et qui exigent beaucoup de sacrifices.

L'impatience d'aboutir au résultat espéré conduisit à des improvisations et à des erreurs qu'il faut maintenant corriger. Il convient donc d'analyser objectivement les réalisations positives, négatives ou satisfaisantes de la politique poursuivie.

GENERALISATION

Quantitativement l'expansion de l'enseignement est spectaculaire, puisque les effectifs sont passés de 292.000 dans le primaire en 1956 à 1 100 000 en 1966. Dans le secondaire, ils ont évolué de 28 000 à 174 000 pour la même période. Cette scolarisation est nettement plus marquée dans les villes que dans les zones rurales et concerne surtout les garçons.

Qualitativement l'expansion a nécessité des mesures à caractère exceptionnel :

- la durée des études a été ramenée de 6 ans à 4 ans et demi (cours préparatoires à mi-temps) ;

- l'absence de locaux a conduit à instaurer un système de classes à roulement ;

- les besoins considérables en enseignants ont provoqué une baisse dans le niveau de recrutement ;

- les programmes ont été modifiés pour faire place à une arabisisation progressive mais sans tenir compte parallèlement d'une politique de formation de cadres enseignants ;

- l'absence d'une planification rigoureuse a abouti à la création de classes non viables surtout dans les zones rurales ;

- les manuels scolaires adaptés ont fait défaut.

Toutes ces mesures exceptionnelles et ces palliatifs ont compro-

mis le niveau de l'enseignement dans le premier degré, le rendement a baissé et les déperditions ont augmenté.

Cette situation risque de compromettre le niveau du second degré qui souffre déjà d'une détérioration due à l'encombrement créé par les nombreux élèves inaptes à cet ordre d'enseignement.

Ceci est grave, car c'est la qualité des futurs cadres qui est en danger.

UNIFICATION

Des progrès ont été réalisés. Les programmes et les horaires sont presque unifiés dans l'enseignement moderne et l'enseignement privé (suppression progressive des classes de type français, intégration des classes de l'A.I.U.).

Seul, l'enseignement originel continue à bénéficier d'un régime particulier.

ARABISATION

L'arabisation était à réaliser dans l'enseignement public moderne, les autres types d'enseignement étant dispensés en langue arabe. Diverses expériences ont été tentées. Actuellement, l'enseignement primaire est presque entièrement arabisé : dans les deux premières classes, seule la langue arabe est enseignée, dans les autres, toutes les disciplines sont enseignées en langue arabe et parallèlement, la langue française est étudiée à raison de quelques heures par semaine afin de permettre, pendant une période transitoire, l'étude des disciplines scientifiques dans le second degré et l'enseignement supérieur.

L'arabisation hâtive et la pression de la généralisation de l'enseignement intensive ont eu les conséquences que l'on connaît.

Dans l'enseignement du second degré, certaines sections sont entièrement arabisées. Mais le grand obstacle à l'arabisation du second degré est l'absence presque totale de professeurs en langue arabe. Ceci conduit l'arabisation totale de l'enseignement primaire à une impasse. Dans l'enseignement supérieur, l'arabisation a commencé dans les Facultés de Lettres et de Droit et un Centre d'Arabisation a été créé, afin de préparer les manuels et le matériel d'enseignement en langue arabe.

MAROCANISATION - FORMATION DES CADRES

La généralisation intensive et l'arabisation hâtive ont mis le Mi-

nistère de l'Education Nationale dans l'obligation de ne pas être exigeant dans ses recrutements.

Néanmoins, un gros effort de formation de cadres a été fait dans le premier degré : 17 écoles régionales ont formé 11 000 instituteurs. Mais il reste une grande proportion de maîtres inexpérimentés et même incompetents.

L'enseignement du premier degré peut être considéré comme entièrement marocanisé. Mais le personnel d'encadrement, directeurs, inspecteurs, fait cruellement défaut à ces jeunes maîtres qui ont encore besoin d'être suivis et conseillés.

Dans l'enseignement du second degré, les enseignants sont pour le plus grand nombre étrangers. L'on assiste à une désaffection des nationaux pour la carrière enseignante, ce qui nuit, dans le second degré, à la réalisation des deux objectifs : arabisation, marocanisation.

La généralisation de l'enseignement, son arabisation, son unification, sa marocanisation conduites sans discernement, ont porté un grave préjudice aux enfants, à leurs familles, à leur pays.

Ces objectifs étaient légitimes, mais ils auraient dû être poursuivis avec plus de clairvoyance, d'objectivité, de sérénité et dans le cadre d'une planification rigoureuse.

En conclusion, la situation de l'enseignement au Maroc a beaucoup évolué de 1956 à 1966 mais les problèmes, s'ils se sont déplacés, demeurent et avec autant d'acuité.

L'ENSEIGNEMENT ET SES PERSPECTIVES D'AVENIR

1. Si la politique actuelle était poursuivie pendant les dix prochaines années

QUALITATIVEMENT

La baisse de niveau s'accélérerait et atteindrait l'enseignement du second degré et l'enseignement supérieur.

QUANTITATIVEMENT

Si, conformément au plan triennal qui est la suite du plan quinquennal le rythme de la scolarisation est maintenu dans le premier degré et dans le second degré, le Ministère de l'Education Nationale

devra être en mesure de former les cadres équivalents à cet accroissement de scolarisation et de faire face à des dépenses d'enseignement, équipement et fonctionnement considérables.

A — *Effectifs scolarisés*

Année 1965-66 :

— enseignement primaire	1 100 000
— enseignement secondaire	174 000
— enseignement supérieur	11 000

Année 1975-76 :

— enseignement primaire	1 660 000	prévisions
— enseignement secondaire	475 000	
— enseignement supérieur	21 000	théoriques

B — *Dépenses d'enseignement*

a. Crédits de fonctionnement

(dépenses courantes, personnel et matériel)

Année 1955-56 : 147 163 000 DH

Année 1965-66 : 441 534 000 DH

Année 1975-76 : 942 500 000 DH.

b. Crédits d'équipement

(dépenses en capital, constructions)

60 000 000 DH devraient être affectés chaque année à ces dépenses.

C — *La formation des cadres*

Besoins globaux prévisibles en fonction de la scolarisation

	en 1975-76	en 1964-65	à former
1er degré :	45 600	25 279	20 320
2ème degré :	26 000	9 452	16 500
supérieur :	1 540		

En conclusion, le pays devrait former chaque année 2 000 instituteurs, 1 400 professeurs du premier cycle et 600 professeurs du second cycle.

N.B. : La formation actuelle est de 1 200 instituteurs et de 400 professeurs par an, elle ne peut donc satisfaire aux besoins prévisibles

surtout dans le second degré car il faudra que les bacheliers soient en nombre suffisant.

Donc : Si la politique d'enseignement actuelle est poursuivie, le budget de fonctionnement devra doubler en dix ans. Or, l'Etat ne peut accorder que 760 000 DH, budget de fonctionnement en accroissement de 5 %, au lieu de 942 500 000 DH nécessaires.

En tenant compte des limites financières de l'Etat d'une part, et des correctifs à apporter à la politique actuelle en matière d'enseignement d'autre part, les responsables de l'Education Nationale ont évalué quantitativement les effectifs qu'il sera possible de scolariser pendant les dix prochaines années et ils ont proposé une doctrine qui veut améliorer la qualité de l'enseignement en vue de la formation de cadres valables.

2. Perspectives décennales de scolarisation et de formation des cadres en fonction des possibilités financières de l'Etat de l'année 1965-66 à 1975-76

A) *Scolarisation : Effectifs possibles*

En 1975-76 :

— premier degré	1 564 000
— second degré	336 000
— supérieur	19 500

B) *Dépenses d'enseignement*

En 1975-76 :

— crédit de fonctionnement	766 000 000 DH
— crédit d'investissements accroissement des effectifs	35 000 000 DH (par an)

C) *Formation des cadres*

En 1975-76, les besoins dans l'enseignement du premier degré seront de l'ordre de 43 000. En supposant la suppression du régime à mi-temps, il faudrait 1 800 instituteurs par an (1 200 et 600 pour la résorption du mi-temps et la stabilisation des effectifs à 40 élèves par classe).

Pour l'enseignement du second degré, en tenant compte des créations, du remplacement des étrangers et du retour d'un certain nombre d'instituteurs dans l'enseignement primaire, il faudrait former 16 000 professeurs en dix ans, ce qui représente une formation de 1 600 professeurs par an, 1 200 dans le premier cycle, 400 dans le second cycle.

Les perspectives quantitatives étant ainsi précisées, dans les limites financières, tant au point de vue des effectifs scolarisés que de la formation des cadres, il faut définir les réformes à apporter au système scolaire actuel afin de l'améliorer pour une plus grande rentabilité.

C'est l'objet de la doctrine proposée.



DOCTRINE DE L'ENSEIGNEMENT

La définition d'une véritable doctrine de l'enseignement doit être recherchée dans une synthèse entre la culture et la préparation à la vie active, dans un équilibre entre les apports du passé et les exigences de l'avenir.

Le but poursuivi est la formation d'un type d'homme pourvu de qualités intellectuelles, religieuses, physiques, esthétiques, respectueux des traditions mais ouvert au monde moderne, fidèle aux structures ethniques et politiques, conscient de son appartenance à la collectivité nationale et désireux de voir son pays occuper la place qui lui revient sur le plan international.

Comment réaliser cet idéal avec des moyens financiers limités ? Des choix et des options sont nécessaires qui détermineront une nouvelle organisation des études.

LES OPTIONS

Cinq options ont été retenues :

1. Poursuite de l'effort de généralisation dans l'enseignement primaire

L'Etat s'est engagé à dispenser un enseignement élémentaire à tous les enfants âgés de 7 ans (dahir du 25 jourmada II 1383, 13 novembre 1963). Cet engagement est irréversible. La généralisation de l'enseignement sera donc poursuivie progressivement.

Mais affirmer que la généralisation de l'enseignement sera poursuivie n'équivaut pas à affirmer que la totalité de la tranche d'âge de 7 ans sera scolarisée ! L'écart subsistera et aura même tendance à augmenter en raison des proportions prises par l'accroissement démographique.

Telle est la situation, cependant si la scolarisation ne peut, faute de moyens, suivre la démographie « galopante », il n'en reste pas moins que les effectifs entrant dans les cours préparatoires, chaque année seront en augmentation :

Année 1965-66 : 210 000 élèves dans les cours préparatoires

Année 1975-76 : 345 000 élèves (effectif théorique).

2. Nécessité d'une sélection dès l'accès dans le second degré

Cet enseignement s'adresse à une minorité d'élèves choisis parmi les plus aptes à former des cadres moyens et supérieurs et à poursuivre des études fructueuses.

Cette sélection se fera, en tenant compte des aptitudes, des moyens dont dispose le M.E.N. (professeurs, locaux), des débouchés économiques.

Les effectifs d'élèves entrant dans le second degré ne seront plus calculés en fonction d'un pourcentage d'admission forfaitaire (40 %). Ils dépendront uniquement des trois critères énumérés ci-dessus :

- aptitudes
- moyens
- débouchés.

L'enseignement du second degré devient donc un *instrument de formation de cadres*.

Ces principes sont valables pour l'enseignement supérieur.

3. Relèvement du niveau de l'enseignement à tous les degrés

Le relèvement du niveau des études sera poursuivi par la modernisation des programmes, la rénovation des méthodes pédagogiques car « l'aptitude à évoluer étant la qualité essentielle de l'homme moderne, il ne s'agit plus pour l'enfant d'acquérir des connaissances mais de se préparer à en acquérir ».

4. Relèvement du niveau des cadres enseignants

Le relèvement du niveau des études suppose la qualification des enseignants.

5. Développement de l'enseignement scientifique et technique

Cette option est dictée par le souci de modernisation du pays.

Les options étant définies, il faut dégager les principes généraux qui en découlent et déterminer les structures nouvelles de chaque ordre d'enseignement.

LES PRINCIPES COMMUNS A TOUS LES ORDRES D'ENSEIGNEMENT

1. Nécessité de respecter une planification afin d'éviter les improvisations

— Etablissement d'une carte scolaire qui tienne compte des moyens techniques et humains et des buts à atteindre.

— Fixation des structures des établissements dans le premier degré et dans le second degré (secteurs scolaires, lycées et collèges).

— Normalisation du rythme d'écoulement des promotions successives (abandons et redoublements). Une réglementation des redoublements s'impose afin d'éviter l'engorgement du système scolaire ; le taux de ces redoublements étant en constante augmentation, ce qui nuit à l'efficacité de l'enseignement.

Des mesures d'autorité seront prises afin de permettre de plus grandes possibilités d'accueil.

2. Orientation autoritaire des élèves et des étudiants en fonction des aptitudes, des possibilités et des moyens du pays

3. Choix réaliste des langues d'enseignement

L'arabisation de l'enseignement demeure l'objectif essentiel à réaliser depuis l'indépendance. Mais s'il est aisé d'adopter un principe, il l'est moins de l'appliquer sans moyens.

Le moyen essentiel de l'arabisation de l'enseignement est la formation de cadres nationaux qualifiés. Or, il sera impossible pendant de longues années encore de trouver les cadres nationaux nécessaires

pour enseigner les disciplines scientifiques en arabe, surtout dans l'enseignement supérieur et l'enseignement du second degré.

Les besoins dans le second degré pour faire face à la scolarisation sont de l'ordre de 1 600 professeurs nouveaux par an, auxquels il faut ajouter le remplacement de 4 630 postes tenus par des étrangers.

Or, l'Ecole Normale Supérieure produit actuellement 400 professeurs par an. Non seulement, il est impossible de pourvoir les postes nécessaires pour l'enseignement des sciences, mais encore, chaque année de nombreux postes d'enseignement de la langue arabe restent vacants.

Il apparaît donc que pour une période transitoire, l'utilisation d'une langue étrangère comme instrument de travail demeure inévitable dans les disciplines scientifiques.

Cette mesure n'est pas en contradiction avec la marocanisation des cadres, les disciplines scientifiques pouvant être enseignées, en langue étrangère par des cadres nationaux. La reconversion de ces professeurs sera aisée lorsque toutes les disciplines pourront être arabisées.

L'ORGANISATION DES ETUDES

Enseignement du Premier Degré

La durée des études

L'enseignement primaire sera dispensé aux enfants de 7 à 12 ans, capables d'accéder à l'enseignement secondaire. Il sera dispensé de 7 à 14 ans pour tous les autres qui, après le cycle primaire actuel de 5 ans seront dirigés vers un cycle terminal de 2 ans où sera donné un enseignement complémentaire pratique adapté au contexte géographique et social.

Ce cycle terminal de 2 ans est indispensable pour les enfants inaptes à suivre des études secondaires. Ils recevront un complément d'instruction qui les préparera à la vie active. Les études de ce cycle seront sanctionnées par un certificat d'études revalorisé.

Les programmes seront revus et réadaptés.

Les palliatifs de scolarisation, classes à roulement et classes à mi-temps, seront progressivement supprimés.

Les effectifs des classes seront allégés.

Enseignement du Second Degré

Son rôle est primordial. Il forme des instituteurs pour le premier degré et il fournit les étudiants pour l'enseignement supérieur. C'est un moyen de formation des cadres.

Son rôle est moins de donner aux élèves une somme de connaissances dites utiles que de favoriser l'épanouissement de l'intelligence active. Il attache plus de prix au bénéfice intellectuel des études qu'à l'accumulation de connaissances.

C'est pour cette raison qu'il faut sauvegarder le critère « QUALITE ».

La durée des études

Le second degré comprendra un premier cycle de 4 ans, constituant un tronc commun.

A l'issue de ce cycle les élèves se répartissent comme suit :

— accueil dans le second cycle pour une durée de trois ans (ce qui représente au total 7 années d'études aboutissant soit au baccalauréat soit au diplôme de technicien) ;

— accueil dans une section préparatoire au professorat du premier cycle d'une durée de trois ans ;

— accueil dans une section normale d'instituteurs également d'une durée de trois ans.

L'admission des élèves dans les différentes sections s'effectuera strictement en fonction de leurs aptitudes et des capacités d'accueil.

Commentaire sur cette organisation

La suppression de l'enseignement moyen général qui est désormais fusionné avec le premier cycle long était souhaitée depuis longtemps. En ce qui concerne l'enseignement moyen, une réforme s'imposait. En effet, les élèves titulaires des C.E.T. n'étaient pas appréciés sur le marché du travail car on leur reprochait une formation générale insuffisante et une formation technique mal adaptée aux exigences de l'économie.

La solution réside donc dans l'acquisition d'une formation générale solide donnée uniquement dans les établissements du Ministère

de l'Education Nationale (tronc commun de 4 ans). Quant à la formation professionnelle, elle sera donnée par les organismes de formation professionnelle des autres ministères par l'intermédiaire du Haut-Commissariat.

L'enseignement dispensé aura un caractère concret élevant la formation technique des élèves jusqu'au niveau correspondant à des groupes de métiers et non plus à une spécialité déterminée.

La mise en place de l'enseignement tel qu'il vient d'être défini suppose l'application de méthodes pédagogiques nouvelles susceptibles de le rendre plus efficace.

Pour l'enseignement de la langue arabe, les méthodes seront renouvelées rendues plus efficaces, plus vivantes.

L'enseignement des disciplines techniques dans le deuxième cycle sera orienté vers l'acquisition d'une culture technique polyvalente.

L'éducation physique sera développée.

Des activités dirigées sous forme de coopératives, groupes de théâtre, de musique, de sports seront obligatoirement organisées par les chefs d'établissements et animées par les enseignants.

Enseignement Supérieur

L'enseignement supérieur continuera à remplir sa triple mission :

- diffusion de la haute culture
- formation des chercheurs
- formation des cadres supérieurs et contribution à leur perfectionnement continu.

Mais, dans un pays jeune où les cadres supérieurs font cruellement défaut, la formation de ces cadres reste l'objectif prioritaire à retenir pendant de longues années : formation des professeurs du second degré, de l'enseignement supérieur, des ingénieurs, des médecins et des économistes.

L'enseignement supérieur sera donc réorganisé en tenant compte de cet impératif mais en respectant sa mission traditionnelle.

D'autre part, les besoins en cadres à long terme et à court terme doivent être définis afin qu'une politique d'orientation dirigée et d'attribution de bourses puisse être appliquée.

LA FORMATION DES CADRES ENSEIGNANTS

Le problème de la formation des cadres enseignants est essentiel, il conditionne l'avenir du système éducatif et par là même le développement du pays. C'est dire que la formation des cadres enseignants, administratifs et d'inspection est la préoccupation constante des responsables de l'Education Nationale.

Rien ne peut être réalisé sans une formation efficace et réaliste des cadres enseignants.

1. Analyse de la situation actuelle

Dans l'enseignement du premier degré : Satisfaisante quantitativement, la marocanisation étant presque totale, elle ne l'est pas qualitativement.

Dans l'enseignement du second degré, le nombre des étrangers est très important par rapport aux nationaux, 5 000 sur 8 000 professeurs.

D'autre part, chaque année, de nombreux titulaires qualifiés quittent le Maroc et sont remplacés par de jeunes militaires sans expérience pédagogique.

Enfin, l'accroissement démesuré des effectifs et la création souvent improvisée de classes d'observation dans les petits centres, ont obligé les responsables à recruter des instituteurs du cadre particulier. Par ailleurs, l'Ecole Normale Supérieure avec ses effectifs insuffisants est dans l'impossibilité de faire face à la demande de postes surtout dans les disciplines scientifiques et techniques.

2. Principes généraux d'une doctrine de formation de cadres enseignants

- Toute formation accélérée doit être désormais proscrite.
- Le niveau d'instruction de nos enseignants doit être plus élevé.
- La formation des cadres enseignants sera intégrée à l'enseignement secondaire (pour la formation des instituteurs) et à l'enseignement supérieur (pour la formation des professeurs).
- La formation générale sera suivie d'une formation pédagogique complète.

3. Formation des maîtres de l'enseignement primaire

Les futurs instituteurs titulaires du C.E.S. poursuivront leurs études dans le second cycle des lycées dans une *section normale* pendant trois années d'études sanctionnées par un diplôme d'aptitude à l'enseignement primaire. Les élèves instituteurs seront choisis parmi les bons élèves et seront boursiers.

A l'issue de la deuxième année, les normaliens instituteurs seront nommés instituteurs stagiaires chargés d'un demi-service (15 heures), l'autre demi-service étant consacré aux cours théoriques de psychopédagogie dans une Ecole Régionale.

4. Formation des professeurs du second degré

a. *Les professeurs du premier cycle*

choisis parmi les bons élèves titulaires du C.E.S.

Durée des études :

- 3 ans dans une section préparatoire au professorat du premier cycle dans un lycée
- 2 ans à l'Université où ils poursuivront leur formation générale
- 1 an à l'Ecole Normale Supérieure.

b. *Les professeurs du second cycle*

Niveau d'études : Baccalauréat.

Durée des études :

- 4 ans à l'Université.

Les programmes seront revus, les certificats de licence supprimés. La formation sera continue, homogène et aboutira au titre de certifié du second cycle et non plus de licencié.

Les facultés de lettres et de sciences seront réorganisées en vue d'une adaptation à la formation du corps enseignant.

5. Formation des professeurs de l'enseignement supérieur

Une large place sera faite à cette formation.

6. Formation du personnel administratif et d'inspection

Les établissements sont mal administrés. Il importe que les chefs d'établissements soient formés.

Le corps des inspecteurs du premier degré et du second degré constitue *l'élément moteur* vital du maintien de la qualité de l'enseignement. Un gros effort de formation sera fait dans ce domaine.

REVALORISATION DE LA FONCTION ENSEIGNANTE

La formation des cadres enseignants est liée au problème de la revalorisation de la fonction enseignante.

Les enseignants qui constituent l'élément essentiel du développement économique puisqu'ils forment les cadres du pays, doivent occuper une situation privilégiée dans la Nation.

C'est la façon la plus sûre de garantir à cette fonction la dignité, l'honorabilité qu'elle n'aurait jamais dû perdre.

Il faut donc prévoir, en plus d'un classement indiciaire des plus favorables, une prime spéciale ou prime de formation qui revalorise la fonction.

AUTRES TYPES D'ENSEIGNEMENT

1. L'enseignement originel

Une solution radicale sera proposée au sujet de cet enseignement.

2. L'enseignement privé

Il ne sera plus subventionné par l'Etat. Il constituera un enseignement libre et autonome sur le plan financier. Par contre, il sera soumis au contrôle pédagogique du Ministère de l'Education Nationale.

3. L'enseignement de type français

Une extinction de cet enseignement aux deux niveaux se réalise progressivement.

Voici dégagés les grands principes et les options de la réforme de l'enseignement. Mais avant de l'appliquer intégralement il faut prévoir une période d'adaptation.

En effet, la politique poursuivie depuis de nombreuses années aura des répercussions et un prolongement inévitables.

L'expérience a démontré les dangers de l'improvisation hâtive et mal adaptée. C'est pourquoi des sous-commissions techniques composées des meilleurs enseignants et administrateurs seront convoquées afin d'étudier techniquement la réforme et de mettre au point cette période d'adaptation entre la politique suivie actuellement et la politique proposée.

5. PLAN QUINQUENNAL 1968-1972

- 1) I. Bilan du Plan 1965-1967
- 2) II. Le programme d'action
- 3) IV. Les mesures

1. Bilan du plan triennal (1965-1967)

CHAPITRE X

L'ENSEIGNEMENT, LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET LA FORMATION DES CADRES

[.....]

I. Bilan du plan triennal et situation actuelle

Le Plan Triennal considérait la Formation des Cadres et la Formation Professionnelle comme un facteur essentiel du développement économique. Poursuivant la politique décidée au lendemain de l'Indépendance, le Plan Triennal reprenait les grands principes de la doctrine scolaire et universitaire.

- généralisation de l'enseignement primaire ;
- arabisation ;
- unification du système d'enseignement ;
- marocanisation et formation de cadres enseignants.

Il accordait une place prioritaire à l'expansion du second degré, à la Formation des Cadres, cependant que le système de formation technique et professionnelle devait être révisé et harmonisé.

Le bilan du Plan Triennal sera présenté sous ses aspects qualitatifs, quantitatifs et financiers.

1. LES ENSEIGNEMENTS DE FORMATION GENERALE

1.1. L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

1.1.1. *Généralisation*

La période triennale a été caractérisée par la poursuite de la politique de scolarisation de masse, conformément aux dispositions du Dahir qui rend l'enseignement obligatoire. Cette généralisation devait s'étendre progressivement à la scolarisation des enfants de 5 ans et de 6 ans. La réforme envisagée comportait la création d'un cycle

communal de 3 ans pour les enfants de 5, 6, 7 ans et d'un cycle public de 4 ans. Ce projet, après avoir été expérimenté, fut abandonné au profit de l'ancienne structure.

L'enseignement primaire, après avoir connu une expansion rapide, a vu ses effectifs se stabiliser durant la période triennale ; le tableau 1, ci-après, donne pour les années 1965 à 1967 les effectifs scolarisés par type d'enseignement.

TABLEAU 1

Effectifs d'élèves scolarisés pendant le Plan Triennal

Type d'enseignement	1965-66	1966-67	1967-68
Enseignement public Moderne et Originel	1.044.641	1.013.696	1.040.431
Enseignement privé Arabisé et Ittihad	41.844	37.941	40.456
Enseignement pré-scolaire et autres types privés	37.593	36.757	34.747
Ensemble des enfants scolarisés	1.124.078	1.088.394	1.115.634

Trois raisons expliquent cette stabilité :

- la scolarisation à la base pratiquement réalisée dans les grandes villes et les centres ruraux importants ;
- l'application plus stricte de la réglementation sur les âges d'admission dans les cours préparatoires ;
- la fréquentation irrégulière et les réticences à la scolarisation des filles ainsi qu'une certaine désaffection pour l'école dans les zones rurales.

Dès à présent l'enseignement primaire touche la plus grande majorité des enfants accessibles. La généralisation progressera encore, dans la mesure où on aura résolu les problèmes posés par la dispersion de l'habitat et la scolarisation des filles.

1.1.2. *L'arabisation*

Depuis octobre 1967, l'arabisation de l'enseignement primaire est

réalisée ; la langue arabe est devenue la langue d'enseignement pour toute les disciplines et au cours des cinq années d'études. Toutefois, il subsiste un enseignement de la langue française dispensé dans les trois dernières classes, à raison de 8 heures 45 par semaine. Son but est de permettre aux élèves admis dans le second degré d'y recevoir un enseignement en langue française pour les disciplines scientifiques et techniques.

1.1.3. *Unification*

L'unification dans l'enseignement primaire est pratiquement assurée. En effet, les sections modernes comptent plus de 92 % des élèves scolarisés. Les sections de type français et de l'Ittihad sont en voie de disparition.

1.1.4. *Marocanisation*

La marocanisation des enseignants du premier degré est réalisée puisqu'on ne compte plus que 100 enseignants étrangers sur un effectif de 30.000.

1.1.5. *Formation des cadres enseignants*

La formation des maîtres du premier degré est assurée par 15 Ecoles Régionales dont l'effectif a varié de 1.000 à 1.250 unités par an au cours des trois dernières années. Depuis 1964, la production des Ecoles Régionales d'Instituteurs ne couvre que 50 à 70 % des besoins en maîtres, ce qui entraîne le recours à des instituteurs suppléants recrutés sur titre (C.E.S.), mais qui doivent être formés « sur le tas ».

1.1.6. *Conclusion*

Tel est le bilan de l'application des grands principes inscrits dans les Plans précédents. Mais, si ce bilan est sous ses aspects quantitatifs relativement satisfaisant, il ne fait pas apparaître deux faiblesses du système d'enseignement primaire : la baisse du niveau des acquisitions des élèves et la médiocre qualification des maîtres.

La baisse du niveau des acquisitions des élèves

Les causes en sont diverses :

— l'expansion trop rapide de l'école primaire qui a exigé des aménagements dans les horaires et les structures ;

— la brièveté de l'année scolaire qui ne comprend que 30 semaines de travail plein, coupée en outre de fréquents petits congés ;

— la réduction de la durée du cycle primaire qui ne comporte que 4 années à temps plein et une année à mi-temps ;

— l'insuffisance de qualification d'un certain nombre de maîtres recrutés pour faire face à l'expansion.

La qualification des maîtres

Etant donné le nombre important des instituteurs suppléants et des moniteurs, le Plan Triennal s'était fixé comme objectifs de perfectionnement et l'amélioration du niveau des connaissances des maîtres en exercice. Ce perfectionnement tenait compte de la suppression des cours préparatoires dans le secteur public (création d'écoles communales) qui libérait un certain nombre de maîtres. Ce projet n'ayant pas été retenu, le perfectionnement du personnel fut organisé sous forme de cours par correspondance et de cours magistraux. Mais cette organisation n'a pas donné les résultats escomptés et les cours furent supprimés.

Ces deux faiblesses du système d'enseignement primaire ont eu pour conséquence une baisse du rendement qui se traduit par une augmentation du nombre des redoublements et des abandons en cours de scolarité. L'importance des déperditions alourdit les charges de l'Etat tant en personnel qu'en matériel.

Remarque

Afin d'adapter l'enseignement au milieu, une expérience a été tentée au cours du Plan Triennal. Elle vise à l'adaptation des programmes au milieu rural principalement par une initiation agricole pratique. Les maîtres nécessaires ont été formés à l'E.R.I. de Mechra-Bel-Ksiri. Cet essai se poursuit avec le concours de l'U.N.I.C.E.F.

1.2. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

1.2.1. *La scolarisation*

La période triennale a été marquée par un net accroissement des effectifs dans le second degré. Le tableau 2, ci-après, donne les effectifs scolaires du second degré pour l'enseignement public selon la section, générale ou technique (les sections techniques ne figurent dans ce tableau que pour mémoire, elles feront l'objet d'une étude particulière dans la partie concernant les enseignements spécialisés).

Effectifs d'élèves scolarisés pendant le Plan Triennal dans le second degré général et technique pour le secteur public (moderne et originel).

TABLEAU 2

	1965-1966	1966-1967	1967-1968
<i>Premier cycle</i>			
Sections générales	150.089	179.731	199.319
Sections techniques	8.928	8.345	7.086
Total	159.017	188.076	206.405
<i>Second cycle</i>			
Sections générales	17.065	18.111	19.217
Sections techniques	3.533	4.645	6.428
Total	20.598	22.756	25.645
Total second degré ..	179.615	210.832	232.050

Si l'on tenait compte des effectifs des autres types d'enseignement (enseignements privés) on atteindrait, pour l'année scolaire 1967-68, 270.000 élèves environ contre 219.931 en 1965-66, soit un accroissement de près de 27 %. Cet accroissement est surtout sensible dans l'enseignement public ; en effet, les divers enseignements privés jouent un rôle de moins en moins important : ils représentent environ 12 % de l'effectif total. D'autre part, la proportion de jeunes filles qui accède au second degré augmente d'année en année. Par ailleurs, les effectifs des deux cycles sont disproportionnés : c'est ainsi que 91 % des effectifs du second degré sont scolarisés dans le premier cycle. L'enseignement technique ne représente que 6 % des effectifs totaux du second degré.

Le tableau 3 donne les effectifs des élèves scolarisés dans l'enseignement général public pendant le Plan Triennal.

TABLEAU 3

Cycles	1965-1966	1966-1967	1967-1968
Premier cycle	150.089	179.731	199.319
Second cycle	17.065	18.111	19.217
Total	167.154	197.842	218.536

1.2.2. *L'arabisation*

Dans le second degré, l'arabisation progresse ; elle est acquise dans les sections arabisées et originelles de l'enseignement public ainsi que dans l'enseignement privé musulman, ce qui représente plus de 28.000 élèves. En outre, le nombre de cours donnés en langue arabe ne cesse d'augmenter. Toutefois, les progrès ultérieurs sont liés à ceux de la marocanisation des professeurs chargés de l'enseignement des disciplines scientifiques.

1.2.3. *L'unification*

Au second degré l'unification a progressé très rapidement :

- l'enseignement privé Ittihad est en régression continue ;
- les sections de type français dans l'enseignement public sont en voie d'extinction ;
- quant à l'enseignement privé arabisé, le contenu de ses programmes a été aligné sur celui de l'enseignement public.

1.2.4. *La marocanisation des cadres*

A la fin du Plan Triennal, la marocanisation est réalisée à 50 % dans le second degré (39 % des cours généraux et 90 % des administratifs). Toutefois, malgré ces résultats, l'enseignement secondaire reste tributaire du recrutement extérieur pour l'enseignement des langues étrangères et des disciplines scientifiques. La marocanisation s'exerce, en fait, au niveau du premier cycle et principalement dans les disciplines enseignées en langue arabe.

1.2.5. *Formation des cadres enseignants*

L'un des objectifs essentiels du Plan Triennal était la formation de cadres enseignants du second degré qui conditionne à la fois la marocanisation et l'arabisation. L'instrument essentiel de cette formation est l'Ecole Normale Supérieure. Elle prépare les professeurs du premier cycle et les professeurs du second cycle. Les candidats au professorat du second cycle sont plus nombreux que ceux du premier cycle (cette section est alimentée en fait par les élèves qui ne peuvent progresser au rythme voulu dans la section second cycle). La production en cadres qui s'élève à 1.031 en 3 ans reste faible. Les effectifs globaux étaient de 1.506 en 1965, de 1.875 en 1966.

L'analyse des effectifs des élèves-professeurs scolarisés à l'Ecole Normale Supérieure amène les remarques suivantes :

- une très forte proportion d'élèves-professeurs est dans la section de langue arabe et poursuit des études littéraires (1 scientifique pour 7 littéraires) ;
- les déperditions en cours d'année sont très fortes (577 élèves en 1ère année en 1964-65 ont fourni 150 élèves en 3ème année en 1966-67) ;
- le nombre des élèves-professeurs qui prennent effectivement un poste d'enseignement est notablement inférieur au nombre de ceux qui terminent avec succès leurs études ;
- après un an ou deux d'enseignement, une partie des jeunes professeurs est attirée vers d'autres branches.

1.2.6. *Conclusion*

Ces différentes remarques entraînent les conclusions suivantes : malgré l'augmentation des effectifs de l'Ecole Normale Supérieure au cours du Plan Triennal, sa production n'est appréciable qu'en professeurs de langue arabe et à un moindre degré en professeurs d'histoire et de géographie.

La formation des cadres enseignants n'a pas répondu totalement aux objectifs fixés dans le Plan Triennal. Elle ne satisfait pas les besoins actuels. En outre, la plupart des étudiants formés ou en formation, le sont dans des disciplines littéraires arabisées où les besoins risquent d'être vite saturés.

L'enseignement secondaire a donc connu une expansion très rapide au cours de la période triennale. Si les objectifs quantitatifs fixés ont été atteints, il convient de signaler une baisse de la qualité de l'enseignement et une baisse du niveau de la qualification du personnel enseignant.

Baisse de la qualité de l'enseignement

Cette baisse du niveau de l'enseignement secondaire est due :

- à la faiblesse du niveau des acquisitions des élèves provenant de l'enseignement primaire ;
- à l'insuffisance de l'équipement pédagogique, particulièrement pour les disciplines scientifiques (salles spécialisées) ;
- au manque de qualification de certains professeurs.

Baisse du niveau de qualification du personnel

L'augmentation rapide des effectifs et le départ d'un person-

nel expérimenté ont eu pour conséquence un recrutement massif de personnel enseignant ne possédant pas toujours la qualification souhaitée, tant pédagogique que générale. En fait, l'analyse des effectifs des enseignants du second degré montre que cet ordre d'enseignement compte un nombre assez important d'instituteurs et de maîtres issus du premier degré, ainsi que des contractuels ne possédant que peu d'expérience pédagogique.

Ces deux considérations expliquent la baisse du rendement de l'enseignement secondaire qui se traduit par une augmentation des taux de redoublement et une baisse du taux de sortie, ce qui contribue à engorger progressivement le circuit scolaire. D'autre part, le taux de réussite aux examens est faible.

[.....]

Conclusions

L'analyse quantitative de l'appareil d'enseignement et de formation montre que les résultats obtenus n'ont pas répondu totalement aux prévisions du Plan Triennal.

— Dans l'enseignement primaire, la marocanisation des cadres enseignants est réalisée, l'unification des types d'enseignement est acquise, l'arabisation est totale. En ce qui concerne la généralisation, on constate que les effectifs d'élèves admis au cours préparatoire semblent stabilisés. La scolarisation à la base est acquise pour les enfants accessibles. Les progrès futurs de cette généralisation dépendront des possibilités d'implantation d'écoles rurales dans les régions d'habitat dispersé, de la réorganisation d'écoles à structure incomplète et de leur remplacement par des écoles à classe unique et à cours multiples, et enfin de la scolarisation des filles.

Dans le secondaire, la marocanisation des cadres enseignants ainsi que l'arabisation de l'enseignement progressent d'une façon prudente et satisfaisante. Les effectifs ont connu une expansion rapide au cours des trois dernières années, ce qui a entraîné le gonflement des effectifs du premier cycle.

L'enseignement supérieur n'a pas commencé sa crise de croissance ; ses effectifs ont peu évolué pendant la période triennale.

Mais, si l'analyse quantitative est relativement satisfaisante, les résultats qualitatifs sont par contre assez préoccupants. En effet, il convient de mettre en évidence la baisse du niveau de l'enseigne-

ment primaire qui gagne le secondaire et risque, si l'on ne lui porte pas remède, de s'étendre à tout le système éducatif. Il faut signaler également la faible qualification ou l'inexpérience d'un grand nombre d'enseignants qui contribue à la baisse du niveau scolaire. D'autre part, l'enseignement technique et professionnel dépendant du Ministère de l'Education Nationale est inadapté et doit être revu en fonction du développement économique. Il conviendrait de vérifier, en particulier, l'opportunité de la vocation technique des établissements dont la construction est prévue dans le Projet « Education » avant que la tranche finale des travaux ne soit lancée. Eventuellement, un changement de spécialisation pourrait être envisagé.

Pour les autres filières de formation, l'absence d'une coordination efficace aboutit à de nombreuses anomalies. Il est souhaitable de mettre fin à cet état de fait en vue d'une harmonisation de la Formation des Cadres et de la Formation Professionnelle.

2. Le programme d'action

Les enseignements du Plan Triennal et l'analyse des besoins et des ressources montrent les voies dans lesquelles le système d'enseignement et de formation professionnelle devra être orienté durant les années 1968 à 1972 et pour la période post-quinquennale. Certaines solutions n'ont pu être qu'esquissées et devront faire l'objet d'études complémentaires au cours du Plan. Les principaux objectifs assignés au système d'enseignement et de formation viseront :

- à la restauration de la qualité de l'enseignement ;
- à la coordination et à l'adaptation des systèmes d'enseignement et de formation aux besoins économiques et sociaux ;
- au recrutement, à la formation et au perfectionnement d'enseignants et d'instructeurs qualifiés.

1. Les grandes lignes du programme d'action

Elles ont été étudiées en considérant le système de formation dans son ensemble. Les différentes orientations du programme ont été séparées par niveaux de formation et non par organismes formateurs afin de faire apparaître les coordinations et les relations possibles. Elles tendent à apporter des solutions aux déséquilibres et aux inadaptations constatés dans le système d'enseignement et de formation.

1.1. NIVEAU DU CERTIFICAT D'ETUDES PRIMAIRES

Au cours du Plan, de nombreux élèves quitteront l'école primaire sans autre formation que celle qu'ils y auront reçue. Par ailleurs, une maîtrise des connaissances de base est indispensable, tant pour les élèves se préparant à l'emploi que pour ceux se destinant aux études secondaires. Aussi l'objectif prioritaire pour le cycle primaire pendant le Plan Quinquennal est-il l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

Cette amélioration sera recherchée dans trois directions :

1. qualification et perfectionnement des maîtres ;
2. action sur la durée des études et sur l'organisation pédagogique et scolaire ;
3. adaptation au milieu.

— *Qualification et perfectionnement des maîtres*

Cette question sera traitée dans le paragraphe relatif à la formation du personnel enseignant.

— *Action sur la durée des études et sur l'organisation pédagogique et scolaire*

Pour être fructueuse, une scolarité primaire exige de 5.500 à 6.000 heures de présence utile à l'école, or elle est actuellement d'environ 3.500 heures. C'est pourquoi une série de dispositions sont dès à présent retenues pour porter remède à cette situation ; elles feront l'objet d'études préparatoires, afin d'être appliquées dans la mesure du possible au cours du Plan. Il s'agit de :

- La suppression progressive du mi-temps au cours préparatoire ;
- La suppression des inconvénients du système de roulement dans les autres cours ;
- La réduction du nombre de jours de congé.

L'augmentation du nombre d'heures de présence en classe contribuera à améliorer la situation, mais pour rétablir la durée normale d'une scolarité satisfaisante il faudrait envisager d'allonger le cycle primaire en créant une sixième année d'études, ce qui permettrait :

- d'affermir et de compléter la formation de base des élèves qui ne poursuivent pas leurs études au second degré ;
- d'adapter le contenu des programmes aux nécessités d'une bonne préparation à la vie active ;
- de renforcer la préparation aux études secondaires.

Dans cette perspective, la classe d'observation et de perfectionnement, créée en 1964 à l'entrée du second degré pour compenser les faiblesses de la formation primaire, n'aurait plus de raisons d'être et pourrait être supprimée.

Parallèlement à l'action entreprise sur la durée des études, différentes mesures sont envisagées pour améliorer la qualité et le rendement de l'enseignement primaire.

Sur le plan pédagogique :

- révision des programmes, des manuels et de l'équipement ;
- réglementation des abandons et des redoublements de manière à régulariser l'écoulement des promotions successives.

Sur le plan de l'organisation scolaire :

- meilleure implantation des écoles satellites ;
- ouverture de classes à cours multiples dans les régions peu peuplées ;
- création ou développement de cantines scolaires avec la participation financière éventuelle des parents ou des autorités locales, etc...

Toutefois avant d'être appliquées les différentes mesures envisagées devront faire l'objet de recherches préparatoires et d'analyses approfondies afin de justifier, le cas échéant, leur nécessité.

— *L'adaptation au milieu*

Ce programme d'action destiné à l'amélioration de la qualité doit être complété par une série d'études et de recherches en vue d'adapter l'école primaire au milieu et de lui permettre de jouer son rôle économique et social. Des expériences sont en cours depuis trois ans en matière d'enseignement rural. Les résultats obtenus feront l'objet d'analyses détaillées durant les premières années du Plan et permettront une meilleure adaptation du contenu des programmes de l'école primaire aux exigences de la vie active.

— *La généralisation de l'enseignement*

Malgré les contraintes financières et les obstacles naturels, la généralisation de la scolarisation à la base sera poursuivie au cours du Plan Quinquennal.

**1.2. NIVEAU DU CERTIFICAT D'ETUDES PRIMAIRES
COMPLETE PAR UNE FORMATION PROFESSIONNELLE**

C'est le niveau auquel peuvent prétendre les élèves titulaires du Certificat d'Etudes Primaires ou du Certificat d'Etudes Primaires complété par une formation générale d'au moins deux ans acquise dans le premier cycle de l'enseignement secondaire.

Les élèves titulaires du Certificat d'Etudes Primaires ou du Certificat d'Etudes Primaires plus une année dans le premier cycle, peuvent être admis dans les entreprises qui assureront leur formation professionnelle. Ceci suppose admis le principe de l'apprentissage obligatoire. Cette obligation ne peut être imposée au hasard ; elle ne sera instituée qu'après étude de la situation du marché du travail et introduite progressivement. Le Ministère du Travail et des Af-

fares Sociales sera chargé des modalités d'application. Des études techniques à ce sujet y sont actuellement en cours et préciseront tant le niveau de recrutement que les modalités de l'institution de l'apprentissage obligatoire.

Les élèves titulaires du Certificat d'Etudes Primaires complété par au moins deux années de premier cycle, seront admis dans des centres de formation dépendant du Ministère du Travail et des Affaires Sociales. Un Certificat d'Aptitude Professionnelle délivré par le Ministère du Travail et des Affaires Sociales sanctionnera les études. Cette formation pourra être diversifiée par la création de centres de formation ruraux qui dispenseront un enseignement et une formation rurale pratiques, si les études préliminaires en démontrent l'utilité.

1.3. NIVEAU DE FIN DE PREMIER CYCLE

Le bilan du Plan Triennal fait apparaître à ce niveau une baisse du rendement. D'autre part, des enquêtes menées auprès des utilisateurs montrent l'inadaptation de certaines formations techniques et professionnelles. Pour sauvegarder la qualité de l'enseignement et relever le niveau de formation de base d'une main-d'œuvre qualifiée, le Plan Quinquennal prévoit :

— l'amélioration de la formation générale de base :

les quatre années d'études du premier cycle constitueront une seule et même section : le tronc commun de formation générale ;

— un examen d'accès dans le second degré plus sélectif :

la sélection à l'entrée doit permettre un recrutement d'élèves ayant les aptitudes requises, ce qui évitera l'engorgement du système par des redoublements infructueux ;

— l'aménagement des programmes :

depuis le moment où ils ont été conçus la réalité marocaine a évolué. Une nouvelle adaptation s'impose ;

— la régularisation des écoulements :

une réglementation plus stricte des redoublements doit être adoptée, elle permettra un écoulement régulier des promotions successives de manière à libérer chaque année les places nécessaires aux nouveaux admis ;

— la qualification des maîtres :

cette question sera étudiée dans le paragraphe relatif à la formation des enseignants.

Les quatre années de formation générale seront sanctionnées par le Certificat d'Enseignement Secondaire (premier cycle).

1.4. NIVEAU DU PREMIER CYCLE COMPLETE PAR UNE FORMATION TECHNIQUE OU PROFESSIONNELLE

Les élèves du niveau de fin du premier cycle qui n'accéderont pas au second cycle pourront être admis sur orientation ou sur concours dans les sections professionnelles ou techniques dépendant du Ministère de l'Education Nationale et des autres Ministères.

Les formations techniques, industrielles et commerciales

Ces formations seront assurées par le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère du Travail et des Affaires Sociales. Ces deux Ministères se partageront les différentes spécialisations. Le Ministère du Travail, qui dispose de centres de qualification, organisera une formation industrielle et commerciale dont la durée et les programmes seront déterminés en accord avec le Ministère de l'Education Nationale et les utilisateurs et sous le contrôle de l'organisme chargé de la formation des cadres.

Le Ministère de l'Education Nationale organisera au même niveau et dans les mêmes conditions les sections professionnelles industrielles et commerciales qui seront reconnues nécessaires pour combler les lacunes éventuelles du système de formation relevant du Ministère du Travail et d'autres organismes.

La formation professionnelle ne peut plus continuer à se faire d'une manière désordonnée, elle doit tenir compte des besoins réels de l'économie définis par les utilisateurs au sein des commissions provinciales de la main-d'œuvre (Décret Royal du 8 Joumada I 1287, B.O. du 23 août 1967).

La coordination de ces différentes formations entre le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère du Travail demeure fondamentale. Le rôle de l'organisme chargé de la formation des cadres est essentiel car l'enseignement professionnel dispensé par le Ministère du Travail et le Ministère de l'Education Nationale doit être harmonisé et contrôlé et répondre à des besoins précis.

Les formations agricoles

Les C.E.T.A. du Ministère de l'Education Nationale sont mal adaptés aux besoins exprimés par l'Agriculture. La formation agricole du premier cycle dépendant du Ministère de l'Education Nationale sera donc supprimée à compter du 1^{er} octobre 1968. Les élèves en cours de formation continueront leurs études jusqu'à l'extinction des promotions engagées. Les élèves en cours de formation et qui obtiendront le C.E.T.A. seront pris en charge directement ou après une formation complémentaire par le Ministère de l'Agriculture en qualité d'agents techniques stagiaires.

Certains établissements et équipements dépendant du Ministère de l'Education Nationale pourront être utilisés par le Ministère de l'Agriculture.

L'enseignement social féminin

Cet enseignement ne débouchant sur aucun emploi, sera remplacé par des cours pratiques d'enseignement ménager qui seront intégrés aux programmes des sections féminines d'enseignement général.

En résumé

Les formations spécialisées dispensées à ce niveau comporteront donc une formation générale de 4 ans dispensée par le Ministère de l'Education Nationale et une formation technique ou professionnelle d'une durée de 9 à 18 mois, donnée par le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère du Travail et contrôlée par l'organisme chargé de la formation des cadres. Un Certificat de Qualification Professionnelle sanctionnera les études à ce niveau (C.Q.P.).

1.5. NIVEAU DE FIN DE SECOND CYCLE DU SECOND DEGRE

Les élèves admis au second cycle sont orientés selon leurs aptitudes, soit vers les sections générales qui préparent au Baccalauréat, soit vers les sections techniques qui préparent à la vie active.

Enseignement secondaire général

Actuellement, les élèves admis dans les sections générales du second cycle sont orientés dès l'entrée en 4^{ème} année secondaire vers cinq sections distinctes : les lettres originelles, les lettres modernes, les sciences expérimentales, les mathématiques et les sciences économiques. L'analyse des résultats obtenus au terme de la 3^{ème} année secondaire démontre que ces orientations définitives sont prématurées.

En conséquence, dès la rentrée d'octobre 1968, ces élèves seront répartis en deux sections : une section littéraire et une section scientifique. Ce n'est qu'au terme de la 4ème année secondaire que se situeront les orientations définitives.

La qualification et la formation des professeurs seront étudiées dans le paragraphe relatif à la formation des enseignants.

Enseignement technique du second cycle

Le Ministère de l'Education Nationale continuera à former en 3 ans et au niveau du second cycle, des techniciens pour l'Industrie et le Commerce.

Toutefois, l'emplacement des sections et le contenu des programmes seront revus en accord avec l'organisme chargé de la formation des cadres, le Ministère du Travail et des Affaires Sociales et les utilisateurs.

Quant à la formation agricole, le recrutement vers la section dépendant du Ministère de l'Education Nationale sera supprimé dès la rentrée d'octobre 1968. Les élèves en cours de formation continueront leurs études jusqu'à extinction des promotions engagées.

Les futurs élèves, titulaires du diplôme de technicien agricole seront admis dans les écoles d'adjoints techniques du Ministère de l'Agriculture. Les sections hôtelières seront développées dans le cadre du Ministère de l'Education Nationale et en accord avec le Tourisme.

Autres Ministères

Les autres Ministères et organismes qui assurent une formation technique spécialisée de second cycle recruteront, dorénavant, au niveau de la classe terminale (6ème année secondaire) et organiseront une ou deux années de cours théoriques et pratiques de manière à relever le niveau et à normaliser la formation dispensée aux adjoints techniques.

16. NIVEAU DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Enseignement technique supérieur

Il est envisagé de créer un niveau de formation technique supplémentaire qui se situerait entre le baccalauréat ou le diplôme de technicien et le niveau d'ingénieur d'application. Ce cycle comporterait deux années d'études théoriques et pratiques. Il recruterait par

concours parmi les diplômés industriels ou commerciaux, ou sur titre, parmi les bacheliers scientifiques et économiques. Toutefois, les sections de techniciens supérieurs ne pourront être créées que si des études préalables en font ressortir la nécessité.

Facultés et Grandes Ecoles

Afin de répondre aux aspirations culturelles et humaines et aux exigences du développement économique, l'enseignement supérieur continuera à remplir sa triple mission :

- diffusion de la culture ;
- formation des chercheurs ;
- formation des cadres supérieurs et contribution à leur perfectionnement continu.

L'objectif prioritaire demeure la formation des cadres supérieurs.

En conséquence, l'enseignement supérieur sera réorganisé pour pouvoir remplir ce rôle tout en respectant cependant sa mission traditionnelle. Ses caractéristiques seront les suivantes :

- un enseignement orienté vers les secteurs prioritaires, en particulier scientifiques et techniques ;
- une recherche étroitement liée à l'enseignement et à la production.

Pratiquement, cette conception exige :

- une orientation des étudiants en fonction des besoins du pays ;
- une révision de la politique d'attribution des bourses dans le sens de cette orientation et de la planification exige de l'enseignement supérieur ;
- sur le plan administratif, une réorganisation de l'Université.

Les formations supérieures seront normalisées selon une même structure.

Cette structure sera de 3 à 4 ans pour les cadres d'application et de 5 à 6 ans pour les cadres de conception. Tout enseignement total ou partiel qui s'avèrera improductif sera supprimé. Le système des certificats sera remplacé, là où il existe, par celui des annuités. Enfin, les programmes seront revus et adaptés aux besoins réels et aux conditions particulières du Pays.

1.7 FORMATION DES ENSEIGNANTS ET DES INSTRUCTEURS

La formation d'enseignants valables, demeure l'objectif essentiel du Plan Quinquennal.

Au niveau de l'Enseignement Primaire

- Le nouveau système de formation : les sections normales

Le relèvement du niveau actuel suppose l'allongement de la durée de la formation générale des futurs instituteurs.

Dans ce but, des sections normales seront ouvertes dans les Lycées et Collèges à la rentrée d'octobre 1968. Elles recruteront sur concours parmi les diplômés du Certificat d'Etudes Secondaires et comporteront deux années de formation générale suivies, pour les candidats retenus, d'une année de formation pédagogique théorique et pratique dans les Ecoles Régionales d'Instituteurs.

La première promotion d'instituteurs ainsi formés au niveau du Baccalauréat sortira donc des Ecoles Régionales d'Instituteurs en juin 1971.

Entre temps, le maintien de la situation actuelle permettra d'assurer la soudure ; les Ecoles Régionales d'Instituteurs continueront à former des instituteurs en 1 an après le Certificat d'Etudes Secondaires, mais des candidats ayant atteint un niveau supérieur seront invités à participer au concours d'entrée en 1968, 1969 et 1970, et la capacité d'accueil des Ecoles Régionales d'Instituteurs sera augmentée.

Par ailleurs, le contenu de la formation pédagogique actuelle et les moyens d'action dont les Ecoles Régionales d'Instituteurs disposent, seront analysés et améliorés de manière à préparer progressivement les structures d'accueil des nouvelles promotions.

- Les besoins

Le système régulier de formation des instituteurs peut retenir comme objectif la production annuelle de 2.000 à 2.500 diplômés au cours des cinq prochaines années.

- L'organisation du perfectionnement

Parallèlement à la mise en place d'un système régulier de formation des futurs instituteurs, un système permanent de perfectionnement des maîtres en exercice a été créé au Ministère de l'Educa-

tion Nationale. Le Centre National, chargé du perfectionnement systématique des maîtres en exercice, mènera des études préparatoires qui permettront d'organiser des stages dans une série de centres régionaux annexés aux Ecoles Régionales d'Instituteurs. Le programme de travail de ce Centre se présente comme suit :

Au cours *d'une phase préparatoire* (janvier-août 1968), le Centre National organisera :

- des séminaires d'information et de consultation ;
- une enquête nationale en vue de déterminer et de localiser les besoins selon les régions ;
- un stage de mise au point qui réunira les responsables régionaux afin de préciser le contenu du perfectionnement, sa durée et les méthodes à suivre ainsi que les catégories prioritaires et les sièges des centres d'essai.

La phase expérimentale (octobre 1968 - juillet 1969) sera consacrée à l'essai sur des groupes réduits des programmes et du matériel choisi.

La phase opérationnelle débutera à la rentrée scolaire 1969 et s'étendra sur les quatre années scolaires qui suivront. Les participants au stage de perfectionnement seront remplacés dans leur classe par des suppléants ou des stagiaires pour lesquels les crédits nécessaires sont prévus. Le nombre d'agents qui bénéficiera de ces stages variera selon la durée choisie, mais il ne sera pas inférieur à 6.000 au terme du Plan Quinquennal. Il faudra attendre les résultats des enquêtes et des stages pour préciser les possibilités de ce nouveau service.

L'aide de l'U.N.I.C.E.F. et celle des assistances techniques bilatérales seront sollicitées.

Au niveau du Second Degré

La formation des professeurs enseignants du Second Degré est l'objectif prioritaire du Plan Quinquennal en matière de formation des cadres.

La marocanisation et l'arabisation du Second Degré exigent la production en nombre suffisant de professeurs nationaux qualifiés pour enseigner toutes les disciplines figurant au programme du premier et du second cycle.

A cette fin, un système régulier sera mis en place au cours de la période couverte par le Plan Quinquennal.

La formation générale des futurs professeurs sera assurée par l'Université. Elle comportera les deux années d'études du premier cycle pour les futurs professeurs du premier cycle, les études complètes de licence pour les futurs professeurs du second cycle. La formation pédagogique sera confiée à l'École Normale Supérieure. Les étudiants ayant terminé avec succès, soit le premier cycle, soit le second cycle d'études universitaires seront admis après concours, à l'E.N.S. pour y recevoir, en un an, leur formation pédagogique théorique et pratique.

• Dispositions transitoires

Afin d'assurer le recrutement d'enseignants pendant la période transitoire (les 4 ou 5 prochaines années), il est prévu d'organiser une année de formation pédagogique à l'intention des candidats professeurs justifiant d'une formation générale satisfaisante. Mais tout enseignant devra bénéficier d'une initiation pédagogique pratique avant son entrée en fonction.

L'ouverture de sections pédagogiques au niveau de la 5ème et de la 6ème année secondaire pourra être envisagée dans les disciplines scientifiques.

Au niveau de l'Enseignement Supérieur

La formation des professeurs d'Université suppose l'envoi à l'étranger d'un certain nombre de jeunes licenciés ou diplômés choisis parmi les plus aptes. Ils bénéficieront d'un traitement privilégié pendant plusieurs années. Une politique à long terme de formation de professeurs sera déterminée de manière à faire face à l'expansion future de l'Enseignement Supérieur.

Les instructeurs formés par le Ministère du Travail

La nécessité de préparer des cadres formateurs capables de promouvoir le personnel déjà engagé dans la production industrielle exige que le niveau de l'instructeur soit revu.

La formation confiée à l'Institut National de Casablanca s'étendra au minimum sur deux années après la fin du cycle complet du Second Degré Technique. Le recrutement se fera par concours. La première année sera consacrée au perfectionnement technique dans la spécialité choisie et à l'adaptation aux réalités économiques, humaines et sociales de l'entreprise. Ce perfectionnement sera organisé avec le concours des milieux industriels associés au développement de la

formation professionnelle. Il se fera, soit totalement, soit partiellement, dans les entreprises locales.

La deuxième année, ouverte aux candidats reconnus aptes à la fonction, sera essentiellement consacrée à la pédagogie théorique et pratique, avec des études portant sur les relations humaines au sein d'un groupe de travail. Au cours de cette 2ème année, les futurs instructeurs seront progressivement amenés à diriger une section ou un groupe d'ouvriers à former ou à perfectionner après avoir étudié les divers aspects méthodologiques et psychologiques de la formation professionnelle. Le dernier trimestre de cette année pédagogique constituera un stage pratique à plein temps dans les sections d'application rattachées à l'Institut de Casablanca.

Les éducateurs formés par le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports

Le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports formera de nombreux éducateurs spécialisés pendant la période quinquennale (éducateurs des sports, d'activités péri-scolaires, jeunesse, éducation populaire, théâtre...). L'Institut National de Formation des Cadres sera développé et les activités de formations spécialisées, coordonnées et regroupées.

1.8. L'EDUCATION DES INADAPTES PHYSIQUES ET ARRIERES MENTAUX

Une attention toute particulière sera apportée aux problèmes soulevés par l'éducation de la jeunesse physiquement et mentalement handicapée, spécialement les jeunes aveugles et les arriérés mentaux. Les activités des différents services et organismes existants seront développées et coordonnées de manière à leur assurer toute l'efficacité voulue.

[.....]

3. Les mesures

[.....]

Les études préparatoires au Plan Quinquennal 1968-1972 ont montré la nécessité d'adapter et d'harmoniser la politique d'enseignement et de la formation aux exigences du développement économique et à la réalité nationale. La réalisation de ces objectifs suppose la révision du système scolaire et universitaire, la réorganisation de l'appareil de formation professionnelle et technique, la coordination et le contrôle de l'ensemble des activités.

L'application de ces mesures dépendra, pour une large part, des structures au sein desquelles seront élaborés les programmes et les règles d'administration, de mise en œuvre de coordination entre les divers Ministères dans le domaine de l'Education.

Il faut donc envisager la création d'organismes spécialisés et la mise en application de textes réglementaires à caractère juridique, administratif ou financier.

1. Création d'organismes spécialisés au Ministère de l'Education Nationale

1.1. *LA COMMISSION ROYALE TECHNIQUE DE L'ENSEIGNEMENT*

Il sera créé une Commission Royale Technique de l'Enseignement dont le rôle essentiel consistera à étudier les moyens de réaliser les options adoptées dans le programme d'action et d'ajuster le système scolaire et universitaire aux objectifs retenus par le Plan Quinquennal 1968-1972. Cette Commission aura pour tâche d'étudier les programmes, les structures pédagogiques, les méthodes, la carte scolaire, la formation et le perfectionnement du personnel enseignant, les structures administratives, les problèmes relatifs à la mise en œuvre des investissements, les moyens de planification, les problèmes d'ordre social...

La Commission Royale Technique de l'Enseignement réunira les représentants des services directement intéressés par sa mission :
— des représentants du Ministère de l'Education Nationale,

- le Secrétariat Général,
 - la Direction des Activités Scolaires,
 - la Direction de l'Enseignement Supérieur,
 - la Direction des Affaires Culturelles,
 - la Direction des Affaires Administratives,
 - la Division de la Planification,
 - la Division de l'Équipement,
 - la Division de la Recherche et de l'Action Pédagogique ;
- des représentants d'instances autres que le Ministère de l'Éducation Nationale,
- la Division du Plan,
 - la Formation des Cadres,
 - les Finances,
 - la Fonction Publique (lorsque les questions posées soulèvent des problèmes budgétaires et statutaires).

La présidence de cette commission technique est assurée par le Ministre de l'Éducation Nationale.

Pour mener à bien la mission qui lui est assignée, la commission technique disposera :

- des moyens d'action propres à chacun des services représentés ;
- de moyens spécifiques qui devront être mis à sa disposition et qui lui permettront d'entreprendre des études, des recherches, et des travaux spécialisés.

1.2. *LE CENTRE DE FORMATION DES CONSEILLERS EN ORIENTATION*

La réussite d'une politique d'orientation des élèves et des étudiants suppose l'existence de cadres qualifiés. Dans le but de former ces cadres compétents, le Centre de Formation des Conseillers en Orientation sera réorganisé.

1.3. *LE CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES APPLIQUEES EN PEDAGOGIE*

Pour élaborer les programmes, les méthodes, les manuels, pour mettre au point le matériel et la documentation pédagogiques, pour déterminer les épreuves des examens, les systèmes d'orientation et de sélection, un organe de recherche et d'animation pédagogique sera créé.

2. L'organisme chargé de la formation des cadres et de la formation professionnelle

Cet organisme dont l'action pendant le Plan 1968-1972 sera prépondérante, devra être réorganisé en vue de lui permettre de jouer pleinement son rôle de coordination, de contrôle et de stimulation dans le domaine de l'enseignement, de la formation des cadres. Il est l'organe permanent responsable de la structure générale des moyens de formation et de leur adaptation continue aux nécessités dynamiques de la Nation.

L'organisme chargé de la formation des cadres et de la formation professionnelle assure l'exercice de l'action gouvernementale dans les domaines de la formation des cadres, de la formation professionnelle, de l'assistance technique et culturelle bilatérale ou multilatérale, de l'orientation des élèves et des étudiants, de l'attribution et du contrôle des bourses, allocations forfaitaires nationales ou étrangères (enseignement supérieur, secondaire, technique et général) du contrôle des stages, cycles de perfectionnement et recyclage.

Cet organisme comprendra quatre services :

- un Service d'Etudes,
- Un Service de l'Assistance Technique et Culturelle,
- Un Service de l'Orientation et des Bourses,
- un Service Administratif.

Le Service d'Etudes est chargé d'assurer la liaison entre les différents Services de formation professionnelle des autres Ministères et organismes et de procéder à l'examen de l'ensemble des études se rapportant à la formation des cadres et à la formation professionnelle.

Le Service de l'Orientation et des Bourses est chargé de coordonner et de contrôler l'orientation des élèves et des étudiants aux différents niveaux de formation, en fonction des besoins et de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour préparer l'attribution des bourses et allocations forfaitaires.

Le Service de l'Assistance Technique et Culturelle est chargé d'étudier et de coordonner l'ensemble des aides bilatérales et multilatérales.

3. Textes réglementaires

Un texte fixant les règles d'orientation à adopter pendant le Plan est à l'étude. Les idées essentielles de ce texte sont :

— L'orientation de la formation vers les secteurs prioritaires de la Nation sera renforcée dès l'enseignement secondaire.

Tant au cours qu'à l'issue de leurs études, dans les enseignements secondaires et supérieurs, les élèves et les étudiants de nationalité marocaine seront obligatoirement orientés vers les professions que les objectifs du Plan rendront prioritaires. Les élèves et les étudiants non adaptés au type d'enseignement qu'ils poursuivent seront réorientés en cours de scolarité vers un autre type d'enseignement répondant mieux à leurs aptitudes.

— Les inscriptions dans les établissements d'enseignement ou de formation technique supérieure seront subordonnées à l'orientation.

— L'attribution des bourses se fera en fonction de l'orientation. L'organisation de l'attribution des bourses sera réglementée par un texte officiel.

6. CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT (1970)

Dahir n° 1-70-38 du 9 hija 1389 (16 février 1970) portant organisation du conseil supérieur de l'enseignement.
B.O.R.M. (2990), 18/2/70 : 289.

Louange à Dieu seul !

(Grand Sceau de Sa Majesté Hassan II)

Que l'on sache par les présentes, puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu le décret royal n° 136-65 du 7 Safar 1385 (7 juin 1965) proclamant l'état d'exception,

A décidé ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — Il est institué un conseil supérieur de l'enseignement.

Ce conseil est présidé par Notre Majesté, et, le cas échéant, en Notre Nom, par l'autorité gouvernementale chargée de l'enseignement.

CHAPITRE PREMIER

COMPOSITION

ART. 2. — Le conseil supérieur de l'enseignement comprend des membres de droit et des membres désignés par arrêté de l'autorité gouvernementale chargée de l'enseignement.

I. - Les membres de droit sont :

L'autorité gouvernementale chargée de l'enseignement ;

L'autorité gouvernementale chargée du plan ;

Le ministre des affaires étrangères ;

L'autorité gouvernementale chargée de la fonction publique ;

Les ministres responsables des départements ayant vocation de former des cadres supérieurs ;

- Le ministre de la santé publique ;
 Les doyens et directeurs des établissements d'enseignement supérieur au sens du présent dahir ;
 Les présidents des assemblées préfectorales et provinciales.

II. - Les membres désignés sont :

- 2 professeurs ou maîtres de conférences par établissement d'enseignement supérieur spécialement élus à cet effet ;
 2 assistants par établissement d'enseignement supérieur spécialement élus à cet effet ;
 10 représentants de l'enseignement primaire élus par les délégués des enseignants de cette catégorie dans les commissions paritaires ;
 10 représentants de l'enseignement secondaire élus par les délégués des enseignants de cette catégorie dans les commissions paritaires ;
 3 étudiants par faculté ou institut rattaché à l'université, élus spécialement pour siéger dans le conseil supérieur de l'enseignement ;
 2 représentants par province, élus par les associations des parents d'élèves ;
 1 représentant par province, élus par les associations des anciens élèves de lycées et collèges ;
 10 représentants des secteurs privé et semi public.

ART. 3. — Avec l'accord de l'autorité gouvernementale chargée de l'enseignement, le conseil supérieur de l'enseignement peut s'adjoindre toutes personnalités connues pour leur compétence et pour l'intérêt qu'elles portent aux problèmes de l'enseignement et de la jeunesse.

ART. 4. — Le conseil peut entendre tout fonctionnaire de l'administration centrale pour lui fournir toutes explications utiles.

ART. 5. — Le mandat des membres désignés est de 3 ans.

CHAPITRE II

ATTRIBUTIONS

ART. 6. — Le conseil supérieur de l'enseignement est consulté sur les projets de réforme concernant les enseignements publics et

privés de tous ordres. Il donne son avis sur toutes les questions d'intérêt national concernant l'enseignement, la formation des cadres et l'orientation, quel que soit le département intéressé.

Il est consulté, en outre, sur les options fondamentales en matière d'enseignement, de formation et d'orientation, ainsi que sur les moyens susceptibles d'en assurer la mise en œuvre.

Il peut, en outre, être consulté sur toutes les autres questions qui lui sont soumises par l'autorité gouvernementale chargée de l'enseignement.

CHAPITRE III

FONCTIONNEMENT

ART. 7. — Le conseil supérieur de l'enseignement tient chaque année une session ordinaire qui a lieu au mois de mars.

Il peut être réuni en session extraordinaire.

L'autorité gouvernementale chargée de l'enseignement fixe, avec l'accord de Notre Majesté, l'ordre du jour, la date, la durée des sessions, et convoque les membres.

ART. 8. — Le conseil peut désigner, en son sein, des commissions. Il peut constituer une commission permanente.

ART. 9. — Le secrétariat du conseil supérieur de l'enseignement et la coordination sont assurés par un fonctionnaire désigné par Notre Majesté.

ART. 10. — Par établissement d'enseignement supérieur au sens de l'article 2 du présent dahir, il faut entendre toute institution de formation qui accueille sur titre ou sur concours les étudiants titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire.

ART. 11. — Le dahir n° 1-59-121 du 24 kaada 1378 (1er juin 1959) portant création du conseil supérieur de l'éducation nationale, tel qu'il a été modifié et complété, est abrogé.

ART. 12. — L'autorité gouvernementale chargée de l'enseignement est chargée de l'exécution du présent dahir qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 9 hija 1389 (16 février 1970)

7. DISCOURS D'IFRANE

(1970)

Colloque d'Ifrane

Discours de clôture prononcé par le Roi Hassan II le 16 mars 1970

(Traduction officielle)

Louange à Dieu.

Messieurs les ministres,

Messieurs les doyens et professeurs,

Messieurs,

Nous rendons grâce à Dieu, le Très-Haut, qui nous a offert, à nous tous, cette occasion de rencontre.

Lorsque Nous avons ordonné l'organisation de ce colloque sur l'enseignement, Nous étions assuré que ces résultats seraient pleinement positifs.

Nous étions, en effet, convaincus que la sincérité, la bonne volonté et le dévouement animent chacun des participants parmi les étudiants, les enseignants, les doyens, les parents d'élèves et les responsables des divers secteurs de notre enseignement.

Certes, quelques difficultés ont surgi au cours de nos travaux, cependant, il s'agit d'incidents mineurs qui d'ordinaire accompagnent tout dialogue, tout symposium véritable et utile.

Comme Nous l'avons rappelé dans notre récent discours du Trône, Nous avons déjà du temps du Protectorat, défini les slogans de Notre politique en matière d'enseignement. Aussitôt après l'accession du pays à l'indépendance, Nous avons tenté de mettre en pratique ces slogans qui s'étaient mués en principe : marocanisation, arabisation, généralisation, unification.

Pour parler comme le ferait un chimiste, Nous dirons que ces principes sont des éléments bons, actifs, capables d'engendrer un effet. Mais leur manipulation et leur combinaison ont fait qu'ils se sont neutralisés pour donner un résultat négatif. La marocanisation à outrance a empêché l'effet de l'arabisation de s'accomplir. L'absence d'arabisation rationnelle a limité les résultats de la généralisation et retardé l'unification.

Il Nous semble que le moment est venu où, tout en continuant à marquer notre attachement aux quatre principes fondamentaux de notre politique dans le domaine de l'enseignement, Nous devons modifier leur mode de combinaison.

Il nous faut, en vérité, suivre le processus suivant : opérer la marocanisation d'abord, l'arabisation ensuite et terminer par la généralisation. C'est au terme de ce parcours que l'unification prendra tout son sens et nous permettra d'intégrer complètement notre civilisation dans le progrès du XXème siècle.

Ces considérations nous conduiront à réaménager nos orientations en mettant notamment l'accent sur la formation d'enseignants marocains pour que la relève des coopérants s'effectue rapidement. Cela implique que chacun de nous tous admettra que l'Etat devra consentir un sacrifice, notamment en faisant l'expérience sur une génération. Tous les Etats et en particulier ceux qui sont socialistes, par exemple, n'ont pas hésité à sacrifier deux ou trois générations, au niveau de la prospérité, de la propriété privée et même des salaires. Mais l'objectif était d'assurer pour l'avenir l'expansion et la richesse. Nous savons qu'une génération est déjà victime de l'expérience. Néanmoins, qui ne tente rien n'a rien. Pour notre part, nous avons tenté une expérience. Nous ne pouvons affirmer que nous avons réussi ou échoué à cent pour cent, mais nous pouvons reconnaître avoir commis quelques erreurs. Il nous faut donc, tous ensemble, accepter le sacrifice que nous impose cette expérience de manière à ce que nos enfants évitent les difficultés que nous vivons maintenant.

Il est évident que durant ce colloque, qui n'a duré que quelques jours, nous n'avons pas élaboré toute une politique de l'enseignement. Prétendre le contraire serait se mentir à soi-même. Mais si nous n'avons pas établi toute une politique, nous avons tout de même déterminé un certain nombre d'orientations. Nous nous sommes aussi mis d'accord sur le vocabulaire que nous aurons à utiliser dans nos futures rencontres, ce qui évitera tout malentendu.

Dans ce qui va suivre, Nous considèrerons chaque degré de l'enseignement : le supérieur, le secondaire, le technique et le primaire. Lorsqu'on a présent à l'esprit les chiffres concernant le produit national et les charges de l'Etat dans le domaine de l'enseignement, on constate que celui-ci absorbe presque le quart du budget national. Il s'agit là d'un record pour un pays, qu'il soit industrialisé ou en voie de développement.

Au regard de ce sacrifice, quels résultats obtenons-nous ? La matière première, que représentent les élèves qui sont livrés à l'école, est considérable.

Mais à la sortie du supérieur, 7 % seulement du chiffre de départ, constituent la production. Et si au moins ces 7 % répondaient tous aux besoins du pays ! les autres, c'est-à-dire les 93 %, ne trouvent pas non plus, malheureusement de rôle à jouer dans notre économie.

Il est donc nécessaire de réviser tous les critères adoptés jusqu'ici en fait de formation.

Quand il est investi, un Etat se préoccupe, à court terme, de l'aspect financier et, à long terme, de la rentabilité économique. Autrement dit, on enregistre des difficultés et des réticences quand il s'agit d'investir pour former un élève ou un étudiant.

Cependant, on est rassuré quand on pense que cet élément deviendra un agent économique positif, utile à tous les échelons, capable de subvenir aux besoins des siens et de procurer des devises soit en relayant un coopérant, soit en allant lui-même travailler à l'étranger. Force est de constater que l'effort financier consenti, n'est point équilibré par les résultats obtenus. D'un côté, l'Etat dépense cinquante milliards, de l'autre, seuls 7 % des effectifs arrivent à dépasser le stade de l'enseignement supérieur. Cela équivaut presque à cette boutade que l'on prête aux responsables de jadis dans les ports : « Le bateau était sans cargaison aussi bien à l'arrivée qu'au départ ».

Voyons les programmes. Il n'est point sérieux ni utile de les modifier et, partant, de constamment dérouter les étudiants, chaque fois qu'une des facultés de France, par exemple, adopte une réforme.

Ce n'est pas encore parce que nos facultés doivent être du niveau de celles de France qu'il nous faut les singer dans toutes les étapes de formation. Les facultés de France répondent aux réalités. Les

nôtres doivent en faire autant. L'essentiel est de considérer l'ensemble des acquisitions de l'étudiant au terme de quatre années d'études. Ici, au Maroc, ces acquisitions doivent équivaloir à celles de l'étranger, pour respecter les règles de l'équivalence. En dehors de cet objectif fondamental, tout le reste ne doit pas compter. Il nous faut aussi savoir vers quel but tend notre enseignement.

Pour plus de clarté dans l'exposé, considérons chaque faculté après l'autre.

Au XVIème siècle, ou au début du XVIIème siècle, le poète français Malherbe a écrit : « Le poète, n'est pas plus utile à l'Etat qu'un joueur de quilles ». Sans doute Malherbe visait-il par cette plaisanterie spirituelle certains mauvais imitateurs des auteurs de la Pléiade. Devons-nous prendre à notre compte cette plaisanterie de Malherbe, en ce XXème siècle et poser de nouveau la question en ce qui concerne l'utilité des littéraires ?

Comme Nous l'avons Nous-même dit au doyen de cette faculté, il importe que les étudiants en lettres soient, au terme de leurs études universitaires, utiles dans tous les secteurs, et pas seulement dans l'enseignement ou la recherche. Nous lui avons aussi précisé que rien n'empêche l'introduction, au sein de la Faculté des lettres, de cours de sciences politiques ou économiques par exemple. Ainsi, le lauréat de la Faculté des lettres pourra, sans difficulté, occuper par la suite un poste dans l'administration ou dans un cabinet ministériel. Autrement dit, s'il ne réussit pas dans le domaine de l'enseignement, ou s'il ne peut pas vivre de ses écrits, il sera tout de même un élément utile dans d'autres sphères de l'activité du pays. Il s'agit là lettres.

En ce qui concerne la Faculté de droit, le jour n'est pas loin où le barreau sera saturé puisque nous n'avons pas une population de 52 millions d'habitants. Notre population sera, tout au plus, de 25 millions vers la fin de ce siècle. C'est dire que ceux qui, à présent, se destinent à la profession d'avocat doivent être prudents et s'armer d'un savoir qui puisse faciliter une éventuelle convertibilité.

C'est dans cette perspective que Nous avons recommandé au doyen de la Faculté de droit de mettre l'accent sur l'enseignement durant les premières années, du droit public, du droit commercial, du droit maritime, du droit des assurances. Nous sommes, en effet, dans un pays riche en banques, en usines, en offices et sociétés

diverses. Pour tous ces organismes, il faut des conseillers juridiques. De même, dans chaque administration, il existe un service juridique où peuvent travailler des juristes valables. Que l'étude des codes de procédure soit reléguée aux dernières années. Ainsi, ceux qui se sentiront une vocation pour le barreau, s'orienteront vers l'exercice de la profession d'avocat. Ceux qui ne se sentiront cette vocation, se spécialiseront dans les disciplines nécessaires au bon fonctionnement des sociétés ou des divers rouages de l'Etat. Ceux qui, après avoir ouvert un cabinet d'avocat, s'apercevront d'un quelconque handicap, pourront rapidement se reconvertir et demeurer utiles. Voilà également une idée que Nous avons soumise à la réflexion du doyen de la Faculté de droit.

L'Ecole Mohammédia des ingénieurs? Ses élèves demandent à être alignés sur les ingénieurs qui sortent des grandes écoles d'Europe. Nous n'y voyons aucun inconvénient mais à condition qu'ils se spécialisent dans les mathématiques spéciales et générales.

Qu'en est-il de l'Ecole normale supérieure? A sa création, elle comptait trois cents élèves. Actuellement ses effectifs sont de 3200. Au départ, elle avait un budget de 30 millions de francs qu'elle distribuait en pré-salaires. Aujourd'hui, elle absorbe deux milliards de francs. Que produit-elle? Le reproche ne s'adresse pas, bien entendu, aux étudiants qui, eux, sont obligés d'y suivre les cours qu'on veut bien leur dispenser. Ce qu'il s'agit de critiquer c'est la politique qui la régit de manière à dépasser son cadre actuel. L'étudiant y est admis après le baccalauréat. Il y reste quatre ans, après quoi, s'il a réussi à ses examens, il commence à enseigner. Certains d'entre eux, après avoir encaissé pendant quatre ans 50 000 francs par mois, s'en vont ailleurs que dans l'enseignement. Ne restent donc avec nous que ceux qui le veulent bien, en dépit du contrat qu'ils souscrivent avec l'Etat. Ceux qui ne se découvrent pas, après ces quatre ans, de vocation pour l'enseignement ne trouvent malheureusement aucun secteur d'activité où ils puissent être rentables. Il s'agit là d'une erreur. A partir d'octobre prochain, l'Ecole normale supérieure ne prendra, par voie de concours, que ceux qui seront titulaires d'une licence ès-lettres ou ès-sciences.

Les études à l'E.N.S. auront une durée d'un an pour devenir une matière consommable et utile. Bien entendu, nous continuerons à servir le présalaire à tous ceux qui, à présent, suivent leurs cours à l'E.N.S., conformément à la non-reversibilité des lois. Nombre de personnes estiment que ce principe est dû à une découverte de la

démocratie occidentale en 1789. En réalité, le Coran a institué le principe de non-réversibilité dans ce verset : « Nous n'appliquons de sanctions qu'après avoir, au préalable, dépêché un messenger »

A l'avenir, le ministre responsable établira un plan rigoureux pour l'E.N.S. en fonction des besoins en enseignants. Aussi bien pour les sciences que pour les lettres, seuls, les meilleurs éléments accéderont à l'E.N.S. puisque le recrutement se fera par concours.

Qu'en est-il de l'enseignement technique ? Nous avons appris que le D.T.M. est surnommé, par certains, le diplôme de l'égarément. Après une enquête Nous nous sommes aperçu que les titulaires de ce diplôme ne trouvent aucun débouché. C'est là, à proprement parler, un des plus grands forfaits qu'une communauté puisse commettre à l'endroit de jeunes citoyens dont le mérite a été de répondre à l'appel en faveur des établissements techniques. Pourtant nous connaissons, Nous-même, des personnes qui n'ayant pas réussi à leur baccalauréat, ont poursuivi des études dans une école technique d'Europe et sont parvenus à trouver des emplois où ils gagnent jusqu'à 400 000 francs par mois. Sans connaître ni l'électronique, ni les secrets de l'atome, ni les arcanes de l'informatique, ces personnes gagnent 300 ou 400 000 francs. Telle est la conception que nous avons de l'enseignement technique et c'est ainsi qu'il doit être pratiqué chez nous.

En somme, dans aucun degré de notre enseignement, Nous ne voudrions voir des accidents de parcours. Même le jeune qui n'arrive pas à passer avec succès les épreuves du certificat d'études primaires devrait pouvoir accéder à un type d'enseignement technique adéquat. Le même phénomène devrait se produire pour ceux qui échouent au certificat d'études secondaires ou au baccalauréat. Un Etat comme le Nôtre qui fournit un grand effort doit avoir le mérite de résoudre les grands problèmes. Chaque année, nous créons 100 000 emplois nouveaux mais nous nous trouvons en face d'une pénurie de postulants qualifiés.

Nous ne trouvons ni un technicien moyen, ni un bon plombier, ni un bon ouvrier électricien. Il nous suffit de faire davantage preuve d'imagination et d'élaborer un véritable planning d'action pour que nous puissions disposer d'un véritable trésor. Comme chacun le sait, la véritable richesse est constituée par le potentiel humain. A vrai dire, dès lors que chacun de nous se sent solidement épaulé par un technicien qualifié, il peut se considérer, à juste titre, comme détenteur d'une véritable garantie. De nos jours, la technicité prédomine

tout. Les problèmes qui se posent avec acuité sont ceux qui concernent l'enseignement technique et la formation professionnelle. Il faut absolument éviter d'avoir à enregistrer des pertes, se chiffrant par milliers de personnes. Nous ne saurions admettre que chaque année 40 000 élèves seulement arrivent à subir avec succès les épreuves du baccalauréat et que 120 000 autres se trouvent condamnés à l'avance. En Notre qualité de père de famille, de citoyen, de Roi responsable de veiller sur l'avenir du pays et sur sa sécurité — et il s'agit ici de la sécurité morale — Nous ne saurions admettre que seulement 40 000 élèves réussissent au baccalauréat, sur un total de 160 ou 180 000 élèves. Où irons-nous à ce rythme ?

Il Nous faut absolument voir les parents rassurés sur l'avenir de leurs enfants. Ceux-ci dès lors qu'il fréquentent l'école, le collège ou la faculté, doivent être assurés de trouver un emploi. Nous sommes persuadés que Nous saurons pour peu que Nous fassions preuve d'imagination, rendre disponible le nombre d'écoles nécessaires à la formation technique et professionnelle dont nos jeunes ont besoin.

Pour l'instant, notre enseignement se présente comme un sac de blé troué qu'on porterait au moulin. Chemin faisant, le blé se perd, sans que personne, à part peut-être les oiseaux, ne le recueille. Arrivé au moulin, on s'aperçoit qu'on a perdu la moitié de son blé. Le primaire est notre point de départ pendant que le supérieur représente le moulin.

Il est normal que l'homme rencontre des difficultés sur son chemin. Ce qui est impardonnable au XX^{ème} siècle, c'est de ne pouvoir les surmonter. Les grèves d'étudiants ne Nous indisposent guère et Nous avons la certitude que Nous finirons par trouver des solutions à tous nos problèmes.

L'enseignement secondaire peut être envisagé sous l'angle de l'orientation, de la continuation de l'enseignement ou sous celui de l'éducation.

Il est certain que, personnellement, Nous ne laisserons point Notre fils fréquenter une école primaire où il n'apprendrait que l'arabe pour ensuite se diriger vers un établissement secondaire où il aurait à s'initier, en français, aux mathématiques. Du reste, ceux qui prônent, chez nous, cette orientation dans des éditoriaux de journaux ou dans des conférences sont les premiers à envoyer leurs enfants dans les établissements relevant de missions culturelles étrangères.

De nos jours, l'analphabète n'est plus celui qui ne sait ni lire ni écrire. Il est plutôt celui qui ne connaît pas au moins deux langues.

Lors de leur séjour sur la lune, les cosmonautes qui nous ont récemment rendu visite, ont utilisé pour communiquer avec le monde entier des chiffres arabes, l'algèbre arabe, des logarithmes arabes. C'est là un hommage rendu au génie arabe en général. Pendant ce temps, les Arabes, dans leur majorité, ont adopté les chiffres incorrects.

Il est certainement nécessaire de procéder à une révision de la conception de tout l'enseignement arabe. Cette révision devra s'opérer dans le sens de l'approfondissement de la matière afin de ne pas jeter l'exclusive contre telle ou telle langue. Les hommes cultivés et les savants ont besoin de connaître plusieurs langues pour se communiquer les résultats de leurs recherches. Dans tous les degrés de son enseignement, le Maroc, sous peine de s'isoler du concert des nations, se doit d'enseigner les langues étrangères.

L'enseignement primaire et secondaire doivent accorder une grande attention au renforcement de l'éducation des enfants et, notamment, sur le plan moral. Le développement de la conscience et du sens du respect des valeurs est d'une nécessité vitale à l'intérieur de toute société.

Les problèmes que pose la gestion des établissements secondaires ne nous échappent guère. Aussi avons-nous donné des directives en vue de la réalisation d'une véritable décentralisation en ce qui concerne ces établissements. Il est inconcevable que des élèves se baignent à l'eau froide, par exemple, sous le prétexte que la réparation ou l'achat d'une chaudière ou d'un appareil de chauffage nécessite l'autorisation de l'administration centrale.

Des commissions provinciales seront constituées comprenant les représentants de la province ou de la préfecture, des parents d'élèves, les directeurs connus pour leur honnêteté et les délégués du ministère de l'Enseignement. Ces commissions veilleront sur la qualité de l'alimentation et de l'hygiène dont bénéficient les élèves.

Si Nous voulons assurer à l'élève un enseignement, une nourriture et une gestion de qualité, c'est que, autant Nous sommes enclin à beaucoup donner de bon gré, autant Nous refusons de céder quoi que ce soit sous la pression ou le chantage.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir au cours de ce colloque déterminé toute une méthode d'enseignement. Nous pouvons, néanmoins, affirmer que les données fondamentales d'une philosophie et d'une planification globale pour l'enseignement ont été définies. Elles serviront de base à notre action.

Nous avons appris que vous souhaitez voir reportée à septembre prochain la réunion du Conseil supérieur de l'enseignement, prévu pour la fin de ce mois et ce pour que vous puissiez approfondir l'examen des problèmes qui seront soumis aux commissions. Nous n'y voyons aucun inconvénient et le nécessaire sera fait sur le plan législatif. L'essentiel est que vous vous comportiez en hommes sérieux et conscients de vos responsabilités. Nous sommes tous embarqués sur le même navire. Aussi, nous faut-il parler avec franchise. Certains élèves du secondaire ne se sont pas contentés de se mettre en grève. Ils sont allés plus loin, manœuvrés qu'ils étaient par quelques étudiants dont il est inutile de révéler ici l'identité. Nous tournons la page bien que nous connaissions les auteurs et l'origine des tracts qui ont circulé. Nos moyens techniques d'investigation figurent, du reste, parmi les questions que vous aurez à apprendre. Pitié pour les jeunes, messieurs les agitateurs de mauvais aloi.

Nous le répétons, nous sommes les passagers d'un même navire. Dans quelques années, certains d'entre vous qui êtes maintenant des élèves ou des étudiants, occuperont des postes à responsabilité dans ce pays. Nos ministres actuels sont, en effet, d'anciens étudiants. Nous n'éprouvons aucun complexe et certains parmi vous viendront un jour contribuer à l'élaboration de la législation du pays.

Nous étions convaincus que ce symposium donnerait des résultats hautement positifs. Il y a une semaine. Nous avons dit au Premier ministre que Nous nous rendions au colloque d'Ifrane, animé par une bonne volonté. Nous connaissons la quasi-totalité des problèmes de l'Enseignement. Vous vous étonnez peut-être que Nous connaissions ces difficultés. Pour Notre part, Nous nous étonnons de connaître cette situation : aucun rapport n'est venu, ces derniers temps, Nous le révéler.

Nous étions sûr d'avoir le succès de Notre côté à l'occasion de ce colloque, d'autant plus que Nous avons honoré ces personnes vénérables que sont les enseignants.

Nous sommes heureux, à cette occasion, d'annoncer aux enseignants que Nous nous sommes préoccupé d'améliorer leur situation.

En ce qui concerne les bourses et le logement à la Cité universitaire, ils seront régis par des critères inspirés par l'équité de manière à n'en faire bénéficier que les plus méritants. D'autre part, mille bourses de plus seront disponibles et, donc attribuées.

Il semble que vous vous soyez mis d'accord sur la gratuité des soins ou plutôt leur prise en charge par la sécurité sociale. Il serait cependant juste que vous supportiez une espèce de ticket modérateur symbolique. Nous ne pouvons affirmer que ce colloque a donné lieu à un vaste programme ni à une charte. Néanmoins, nous avons dégagé les perspectives d'avenir.

Si nous nous contentons de vivre seulement dans le cadre de notre monde, nous aurons en réalité trahi l'idéal de l'Islam qui est une religion universelle. Notre génie doit donc se déployer aussi en dehors de la synthèse de notre propre civilisation. La connaissance parfaite des langues étrangères permettra, en revanche, d'enrichir notre patriotisme arabo-musulman.

Si nous parvenons à renforcer davantage notre génie et notre personnalité, nous ne manquerons pas d'opérer l'arabisation complète de nombre de disciplines. Ces considérations nous conduisent tout droit au problème de l'enseignement originel. A l'avenir, nous ne devons avoir qu'un seul type d'enseignement. Les classes terminales comporteront l'étude des disciplines fondamentales de la théologie. Ainsi, en fonction des vocations ou des aptitudes, l'étudiant pourra opter, s'il le veut, de poursuivre ses études à la Karaouiyine ou à la Faculté Ibn Youssouf. Il aura ainsi, après avoir acquis une bonne connaissance d'une langue étrangère, la possibilité de suivre des études supérieures en arabe seulement. Au stade de la licence, les lauréats des deux facultés précitées pourront servir au ministère de la Justice ou dans les tribunaux.

Nous avons promis de nous atteler à l'étude des problèmes de l'enseignement originel avec l'intention et l'espoir de n'avoir, chez nous, à partir d'octobre prochain, qu'un seul type d'enseignement. Un colloque sera même consacré, prochainement, à l'enseignement originel.

Nous avons reçu de la part des doyens, des professeurs et des parents d'élèves, une requête en faveur des élèves qui s'étaient mis en grève dans certains lycées et à l'Ecole marocaine d'administration. Logiquement, ils ne sont en droit d'invoquer aucune excuse, de même que Nous ne pouvons négliger l'intérêt de l'Etat. Néanmoins, du point de vue sentimental, étant donné que Nous sommes nous-même

père de famille, Nous comprenons le désarroi des parents dont les enfants ont été sanctionnés pour fait de grève. Que Dieu, donc, pardonne les événements du passé et que les élèves réintègrent leurs établissements.

Ce colloque n'est pas une fin en soi. Il n'est plutôt qu'un point de départ. Nous accordons un répit de quelques jours à notre Premier ministre et à ses collaborateurs. A partir de la semaine prochaine, et plus exactement à compter du 21 courant, les commissions issues de ce colloque devront reprendre leur travail. Le Premier ministre Nous tiendra régulièrement au courant des résultats de vos travaux et Nous recevrons, périodiquement, les membres des commissions pour connaître leurs points de vue sur les problèmes à l'étude.

Nous sommes persuadés que vous comprendrez et apprécierez les sacrifices consentis par l'Etat, de même que Nous avons été très compréhensif à l'endroit de vos difficultés. D'autres occasions se présenteront à nous tous pour traiter encore des problèmes de l'enseignement.

Puisse Dieu vous assister dans vos études et couronner de succès vos examens.

PLAN QUINQUENNAL 1973-1977

- 1) II. Programme d'action**
- 2) III. Orientations et objectifs**
- 3) Formations spécialisées.**

8. PLAN QUINQUENNAL 1973-1977

1.II. Programme d'action 1973-1977

III. Orientations et objectifs

1. Programme physique

1.3. L'enseignement primaire

1.4. L'enseignement secondaire

1.4.1. Organisation de l'enseignement secondaire

1.4.2. Extension de l'enseignement secondaire

1.4.3. Amélioration du rendement scolaire

1.4.6. Programme d'action à long terme

1.5. L'enseignement supérieur

1.6. La formation des cadres

1.7. Recherches et expérimentations.

La permanence des problèmes qui se posent dans les mêmes termes depuis plusieurs années, malgré le ralentissement de la progression des effectifs, et malgré toutes les mesures prises, impose des solutions radicales et urgentes.

En dépit des résultats positifs incontestables, des déséquilibres persistent actuellement.

1. Le plan comme instrument de réforme

Il faut en conclure que la situation actuelle est susceptible d'une analyse mettant en cause non plus seulement le fonctionnement interne du système d'éducation, mais sa nature et sa fonction au sein du système économique et social de notre pays.

Quelle que soit en effet l'importance des réformes retenues dans une perspective à court terme, elles ne pourront constituer qu'une première étape, propre à atténuer les tensions présentes. S'en contenter serait se condamner à retrouver, dans le prochain bilan quinquennal, les mêmes déséquilibres structurels et les mêmes perspectives d'impasse, mais plus proches et plus graves.

La crise de l'éducation exige une remise en question du système d'éducation dans son ensemble, c'est-à-dire une entreprise d'une toute autre envergure, dont les étapes seront sommairement les suivantes :

- Mise en place des organismes de réforme.
- Définition d'un programme et d'un calendrier de recherches.
- Elaboration d'alternatives pour le développement et la restructuration progressive des réformes proposées.
- Mise en place des nouvelles structures.

2. Définition d'une stratégie pour le plan quinquennal 1973-1977

Les réformes fondamentales qui s'imposent, ont pour enjeu le potentiel économique, social et humain du pays et ne peuvent être le fruit de l'improvisation.

L'introduction progressive de mesures novatrices et constamment cohérentes nécessitent une stricte programmation du changement. Dictée par les impératifs du développement à long terme, la stratégie implique :

- un programme d'urgence, visant au développement et à la restauration du système actuel à tous les niveaux d'enseignement.
- la mobilisation des organismes de recherche concernés par le développement des ressources humaines, en vue d'élaborer, d'éprouver et de mettre en place les réformes pédagogiques, administratives et structurelles imposées par le développement à long terme.

L'exécution du Plan révèle qu'une même analyse avait conduit en 1968 à la création d'organismes responsables de la réforme de l'enseignement, que leur fonctionnement n'a pu être assuré, et que les projets les plus novateurs ont dû être partiellement ou totalement abandonnés. Cette carence est imputée au fait que le programme d'action de 1968 n'avait pas prévu pour ces organismes, de cadre administratif et qu'aucun programme ni calendrier de travail n'avaient été établis.

Le Programme du Plan 1973-1977 y remédie.

Les difficultés qui subsistent seront surmontées et l'ensemble du programme d'action sera mené à bonne fin dans le cadre du Plan Quinquennal 1973-1977.

2.III. Orientations et objectifs

1. Programme physique

[.....]

1.3. L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

1.3.1. Généralisation

La généralisation d'un enseignement primaire rénové est un objectif prioritaire de la nation.

La période quinquennale 1973-1977 est la première phase d'un programme à plus long terme, qui permettra de réaliser cet objectif vers 1995. A cet effet, le taux de scolarisation des enfants âgés de 7 ans devra passer durant ce quinquennat, de 44 à 52 %.

1.3.2. Réduction des disparités régionales

Les principaux obstacles à la généralisation sont le fait du milieu rural. Les écoles autonomes situées pour la plupart en milieu urbain regroupent 828.000 élèves contre seulement 388.000 en milieu rural. Des incitations seront recherchées durant le quinquennat dans le développement des cantines, des internats, des écoles intégrées, et par une rationalisation plus poussée de l'implantation des écoles (Recherches en matière de carte scolaire).

A plus long terme, la généralisation en milieu rural relève d'une stratégie nouvelle tenant compte des contraintes démographiques et naturelles.

1.3.3. Rénovation de l'enseignement primaire

Indépendamment de réformes plus importantes à long terme, la rentabilisation du système actuel peut être accrue grâce à des mesures d'application immédiate :

a. Mesures d'ordre pédagogique

Les principales mesures concernent :

- la suppression définitive des classes à mi-temps et la résorption en 15 ans des classes à roulement ;
- la réforme des programmes et des horaires afin de donner une place plus importante aux disciplines de base ;
- la réforme de l'enseignement donné dans les Ecoles Régionales d'Instituteurs ;

— la multiplication des jardins d'enfants et des autres activités pré-scolaires destinées à favoriser le processus d'intégration de l'école au contexte social et à la vie.

b. *Accélération des flux d'effectifs*

Les taux de redoublement seront abaissés progressivement de façon à ramener à 7 ans, contre 9 ans actuellement, la durée moyenne de la scolarité des élèves ayant achevé le cycle primaire. Cette amélioration de l'écoulement des effectifs se traduira par un accroissement, au niveau de la dernière année du cycle, du nombre d'élèves sortants. Les sorties supplémentaires d'élèves non admis dans l'enseignement secondaire seront compensées par des possibilités nouvelles de préformation professionnelle, tant par l'ouverture de centres appropriés que par l'instauration de l'apprentissage obligatoire.

Les économies réalisées grâce à la réduction du redoublement seront affectées en priorité à la mise en place de l'infrastructure nécessaire à cette préformation.

1.3.4. *Abaissement des coûts de construction*

L'extension prévue de la scolarisation correspond à la construction de 5.687 salles de classe, à l'ouverture de 960 cantines et de 750 places d'internat. La résorption du roulement et des classes à mi-temps représente 4.000 locaux supplémentaires.

Un des principaux obstacles à une plus rapide extension de l'enseignement primaire étant le coût actuel des constructions, une commission technique étudiera, sans délais, les moyens d'abaisser les coûts unitaires grâce à une révision des normes de construction et à de nouvelles dispositions en matière de passation des marchés.

1.3.5. *Evolution des effectifs*

Evolution prévue des effectifs de l'enseignement primaire de 1972-73 à 1977-78

	1972-73	1973-74	1974-75	1975-76	1976-77	1977-78
Nouveaux inscrits en première année	228.200	245.000	262.000	279.000	296.600	313.000
Effectifs globaux	1.216.000	1.272.500	1.334.200	1.401.500	1.449.700	1.477.300

1.4. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Deux impératifs majeurs ont été pris en considération pour la définition des objectifs immédiats du programme d'action :

— donner au maximum d'enfants, le maximum de chances de promotion intellectuelle et sociale en élargissant l'accès à l'enseignement secondaire ;

— accroître l'efficacité interne et externe de cet enseignement.

Le programme à court terme tend donc au développement immédiat de la capacité d'accueil et à l'amélioration du rendement de l'enseignement secondaire.

Parallèlement, l'établissement d'un programme de recherches et d'expérimentation constitue le point de départ d'une entreprise de rénovation profonde du système à long terme.

1.4.1. Organisation de l'enseignement secondaire

a. La Classe d'Observation, qui n'a plus de fonction spécifique, perd désormais cette appellation, et sera dénommée première année. Le premier cycle comportera comme auparavant 4 années d'études, de la première à la quatrième année.

b. Le premier cycle n'ayant pas pour fonction de dispenser une formation professionnelle, les élèves seront orientés en nombre croissant, à l'issue de la quatrième année, vers l'enseignement du second cycle, et en particulier vers les *sections scientifiques*. Cette mesure, applicable dès 1975, nécessite une augmentation préalable des heures consacrées à l'enseignement des sciences au premier cycle, et la construction de salles spécialisées en nombre suffisant. En 1977, les taux d'orientation à la fin du premier cycle seront les suivants :

- 40 % des élèves seront orientés vers les sections scientifiques ;
- 20 % seront orientés vers les sections littéraires ;
- 40 % des élèves restants redoubleront ou quitteront le premier cycle.

L'extension du second cycle, résultant à la fois d'un plus large recrutement à la base et d'une amélioration du mouvement des effectifs engagés, confirmera sa double fonction de formation de cadres moyens techniques et de préparation à l'enseignement supérieur.

c. Les élèves non admis au second cycle, ou contraints d'abandonner leurs études en cours de scolarité, auront la possibilité d'ac-

céder à un système de formation professionnelle et spécialisée, dont tous les éléments resteront en dehors de l'Education Nationale. Ces formations, qui seront restructurées et développées, devront être en mesure d'accueillir le maximum d'élèves quittant l'enseignement général et d'offrir à ces derniers, à chaque niveau, des possibilités de promotion au niveau supérieur, soit directement, soit après une période de travail dans une entreprise.

d. L'enseignement technique devra nécessairement conduire ses élèves vers des types de baccalauréat débouchant tous sur l'enseignement supérieur.

Les sections menant à des diplômes techniques seront, soit aménagées de manière à conduire elles aussi à un baccalauréat, soit transférées auprès d'organismes chargés de la formation professionnelle. Les effectifs de ces sections seraient en fin de Plan de l'ordre de 1.500 élèves.

Les moyens en matériel et en personnel étant jusqu'à présent communs aux diverses sections, seuls ceux relatifs à certaines spécialités (textile - froid - génie civil - horlogerie) peuvent être transférés.

Les modalités pratiques de transfert seront étudiées avec beaucoup de soin.

L'amélioration des écoulements prévue dans l'enseignement secondaire, l'augmentation du rapport d'orientation « scientifiques/littéraires », et surtout la généralisation de l'initiation à la technologie dans le premier cycle, amèneront nécessairement un accroissement des effectifs de l'enseignement technique à la fin du Plan 1973-77.

Aussi et afin d'assurer la revalorisation de cet enseignement, il convient de ne plus y orienter les candidats du fait de leur incapacité à suivre un enseignement général. L'orientation devra se faire au vu des prédispositions décelées chez les candidats.

Etant donné l'évolution prévue des effectifs et les taux d'orientation envisagés, quelque 7.000 bacheliers (mathématique et technique - sciences économiques - mécanique - électronique) seront formés.

Par ailleurs, 3.000 élèves seront reconvertis avant juin 1975 à un baccalauréat de technicien (type de baccalauréat en extinction).

1.4.2. *Extension de l'enseignement secondaire*

Le nombre des nouvelles inscriptions au premier cycle de l'enseignement secondaire progressera au rythme de 12 % par an, ce qui permet de concilier l'accroissement global des effectifs et la marocanisation du personnel enseignant. Cette progression fera passer les inscriptions de 61.100 en 1972-73 à 107.700 en 1977-78. Les effectifs globaux atteindront près de 491.000 à la fin du Plan, soit une augmentation de 186.000 unités.

Evolution prévue des effectifs de l'enseignement secondaire de 1972-73 à 1977-78 (tous types d'enseignement)

	1972-73	1973-74	1974-75	1975-76	1976-77	1977-78
Premier cycle	241.530	257.750	279.290	307.900	342.390	381.750
Second cycle Lettres	31.810	36.080	39.760	39.910	41.070	42.990
Second cycle Sciences et Technique	30.940	34.620	39.800	44.740	53.190	65.980
	304.280	328.450	358.850	392.550	436.650	490.720

1.4.3. *Amélioration du rendement scolaire*

Outre les mesures d'ordre pédagogique telles que l'arabisation, l'aménagement des programmes et les horaires, l'amélioration des manuels scolaires, l'adaptation des filières de formation, etc... le dispositif mis en place pour réduire les déperditions et accroître l'efficacité de l'enseignement secondaire comprend essentiellement :

- l'amélioration de l'encadrement pédagogique (création de Centres Pédagogiques Régionaux et intensification du contrôle pédagogique et du recyclage) ;
- la réduction progressive du nombre moyen d'élèves par classe ;
- l'augmentation des crédits destinés à l'achat de matériel pédagogique ;
- l'augmentation des crédits destinés aux transferts (bourses et subventions) ;
- la restauration du patrimoine immobilier et mobilier (cf. Arrêté : paragraphe 2.2.1.).

Les résultats escomptés correspondent à une diminution des taux de redoublement et d'abandon, à une augmentation des taux de promotion, et à une réduction du coût de l'élève formé.

En ce qui concerne la production du système, elle ne dépend jusqu'en 1977, que de l'écoulement des effectifs déjà engagés, et du taux de réussite. Les résultats attendus sont les suivants :

Baccalauréats et diplômes de technicien

1973 :	6.110
1974 :	9.590
1975 :	13.980
1976 :	14.200
1977 :	15.080.

[.....]

1.4.6. *Programme d'action à long terme* ..

D'autres actions seront entreprises en vue de résoudre les problèmes liés aux déséquilibres structurels, c'est-à-dire inhérents au système éducationnel lui-même. La préparation de réformes fondamentales a pour préalable un programme de recherches et d'expérimentation défini par ailleurs.

1.5. *L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR*

1.5.1. *Développement de l'enseignement supérieur*

La période quinquennale 1968-1972 a été caractérisée par un accroissement rapide des effectifs de l'enseignement supérieur. Cette extension va sans doute encore s'accroître au cours des années à venir du fait que les plus fortes promotions enregistrées dans l'enseignement secondaire atteignent actuellement la fin du second cycle.

Actuellement 15.000 étudiants environ, en grande majorité regroupés à Rabat, bénéficient d'une formation supérieure, soit à l'Université, soit dans les Grandes Ecoles. Ils seront très certainement de 100.000 en 1990.

Cet accroissement, satisfaisant dans la mesure où il permet d'envisager une production rapidement accrue des cadres moyens et supérieurs dont le pays a besoin, pose avec une acuité nouvelle les problèmes liés à l'insuffisante capacité d'accueil de l'Université.

Afin d'éviter les concentrations excessives, il convient de limiter

à leur niveau actuel les effectifs de l'enseignement supérieur à Rabat, le chiffre optimum se situant entre 12.000 et 15.000 étudiants. L'extension de l'infrastructure tiendra compte de la nécessité de décentraliser et de régionaliser les institutions.

1.5.2. Réorganisation des structures universitaires

Le développement des enseignements littéraires et juridiques, dont les débouchés à moyen terme ne sont pas évidents, prend des proportions sans rapport avec les besoins du développement économique, tout au moins dans la forme sous laquelle ils sont conçus actuellement.

Une restructuration des enseignements supérieurs sera entreprise. Elle se situera à des niveaux et dans des secteurs différents :

a. A l'Université, il conviendra de procéder à l'étude d'un nouveau découpage de l'enseignement visant à remplacer le système classique des années d'études, (cloisonné et trop lourd) par un système de modules (plus souple, plus économique et pédagogiquement plus efficace) où l'enseignement est assuré et sanctionné dans des ensembles dits « unités de valeur ». Ce système facilitera une pluri-disciplinarité des études et la création de tronc communs. Ceci permettra une rentabilisation des équipements, en particulier dans les enseignements à base scientifique.

La restructuration de l'Université sera faite.

b. Les enseignements supérieurs dépendant des divers Ministères techniques s'étant multipliés sous forme d'écoles et d'instituts, il sera créé une instance de coordination de ces enseignements afin d'utiliser au mieux les moyens disponibles.

Pour l'ensemble des formations supérieures, il est recommandé que toutes les réformes proposées soient orientées vers un système continu permettant, par des structures appropriées, un rendement maximum des flux engagés dans l'enseignement supérieur. Les structures devront consister en un système de passerelles, introduisant davantage de souplesse dans le transfert d'une catégorie d'études à une autre. Dans ce même but une année de reconversion du surplus des scientifiques est envisagée.

Les enseignements supérieurs, enfin, doivent être en mesure d'encourager au sein de l'Université et des Grandes Ecoles une recherche scientifique aussi bien fondamentale qu'orientée. Les efforts actuels sont trop dispersés et trop isolés.

Une instance de coordination de la recherche scientifique à l'échelle nationale sera créée.

1.6. LA FORMATION DES CADRES DE L'ENSEIGNEMENT

La formation des cadres est incontestablement l'action prioritaire du Ministère de l'Education Nationale. Elle doit d'une part répondre aux objectifs de marocanisation, d'arabisation et de généralisation et d'autre part au désir de lier davantage l'école au milieu.

1.6.1. L'Enseignement Primaire

L'écoulement plus rapide des flux d'élèves se traduira par une diminution théorique des besoins en maîtres supplémentaires pour la durée du Plan. Mais le développement de la capacité de production reste nécessaire afin de permettre l'élargissement du programme de perfectionnement entrepris depuis 1968 en faveur des enseignants insuffisamment qualifiés et le recyclage des maîtres exerçant dans les zones rurales.

Au total le programme quinquennal de formation répondra aux besoins suivants :

- Formation initiale en E.R.I.

Les besoins en maîtres nouveaux seront les suivants compte tenu de l'évolution des effectifs scolarisés, d'une amélioration du rapport élève-maître et d'un renouvellement annuel de 1 % des effectifs des instituteurs pour le remplacement du personnel rayé des cadres (démissions, transferts, décès, retraites, etc...).

Besoins en maîtres nouveaux de 1973 à 1977

	1973	1974	1975	1976	1977	Total quinquennal
Total des besoins en maîtres nouveaux	2.063	2.242	1.728	1.165	1.180	8.378

A cette augmentation des besoins en maîtres qualifiés correspond le programme de formation initiale ci-après, établi en tenant compte d'un taux de déperdition de 3 % des effectifs par année d'études et d'une capacité d'accueil dans les E.R.I. déjà existantes de 2.200 places par an. Le déficit prévisible de 1973-74 devra être compensé par un recrutement direct (la deuxième année des E.R.I. compte en effet 965 élèves en 1972-73.

Evolution prévue des effectifs des Ecoles Régionales d'Instituteurs de 1973-74 à 1977-78

	1973-74	1974-75		1975-76	1977-78
1 ^{ère} année	2.250	1.850		1.200	1.200
2 ^{ème} année	1.600	2.180		1.160	1.160
Effectif total d'élèves-maîtres	3.850	4.030		2.360	2.360

L'accroissement de la capacité d'accueil sera obtenu par extension des Ecoles Régionales d'Instituteurs présentant des possibilités d'agrandissement et par la construction d'écoles-modèles. Les places disponibles à partir de 1975 seront utilisées, au même titre que les Centres Régionaux de Formation Permanente, pour le recyclage et le perfectionnement des maîtres.

• Formation Permanente et Perfectionnement

Durant le Plan 1973-1977 plus de 10.000 instituteurs bénéficieront d'une formation complémentaire dans les 3 Centres Régionaux de Formation Permanente existants, les 2 nouveaux Centres prévus dans le cadre du Plan, et, dans la limite des places disponibles, dans les Ecoles Régionales d'Instituteurs.

• Formation des Formateurs

La marocanisation du corps professoral des E.R.I. exigera le recrutement de 517 professeurs du second cycle, dans les domaines suivants :

Besoins en professeurs du second cycle pour les E.R.I.

	Lettres	Mathématiques et Sciences	Psycho- pédagogie	Socio- Economie Histoire- Géographie	Divers	Ensemble des disciplines
Total des besoins	84	88	173	88	84	517

En outre, 317 inspecteurs et inspecteurs-adjoints seront nécessaires à l'encadrement pédagogique et administratif des maîtres.

1.6.2. L'Enseignement Secondaire

En 1972-73, l'enseignement secondaire public moderne compte 14.045 enseignants, dont 6.273 étrangers.

De son côté l'enseignement originel compte 530 enseignants, dont 50 étrangers.

Sur les 14.574 enseignants de l'enseignement secondaire public, plus de 7.000 n'ont pas les titres leur permettant d'être classés dans les catégories de professeurs de premier ou de second cycle.

Le programme de formation des cadres nationaux tient compte à la fois des impératifs de la marocanisation, des besoins nouveaux créés par l'extension de l'enseignement, du renouvellement continu du corps enseignant (retraites, décès, transferts, etc...). et de la nécessité du perfectionnement des enseignants insuffisamment formés.

Estimation des besoins en personnel enseignant secondaire

	1973-74	1974-75	1975-76	1976-77	1977-78
Premier cycle ..	11.780	12.950	14.490	16.110	17.960
Second cycle ..	4.030	4.680	5.060	5.640	5.920
Total	15.810	17.630	19.550	21.750	23.880

a. Programme de formation pour le Premier Cycle

L'objectif de formation, soit l'achèvement de la marocanisation

du personnel enseignant au premier cycle avant 1980, suppose un programme strictement planifié de construction de nouveaux Centres Pédagogiques Régionaux, dont l'ouverture sera conforme au calendrier suivant :

Calendrier d'ouverture des Centres Pédagogiques Régionaux

Octobre 1973	Octobre 1974	Octobre 1975
1 C.P.R. à Casablanca	4 C.P.R. à — Rabat — Casablanca — Agadir — Safi Extension du C.P.R. de Ain Sebaâ	6 C.P.R. (programme BIRD) à : — Oujda — Tanger — Fès — Meknès — Kénitra — Marrakech I.C.P.R. à Mohammedia (Technologie) I.C.P.R. pour l'éducation physique

b. Programme de formation pour le Second Cycle

Compte tenu de la seule production attendue de l'Ecole Normale Supérieure, et du maintien en service de tout le personnel actuellement affecté au second Cycle quelle que soit sa qualification, les effectifs du personnel marocain passeraient de 2.090 en 1973-74 à 3.140 en 1977-78, soit un pourcentage d'enseignants marocains voisins de 40 %.

La recherche d'autres formules de formation et de recrutement est donc un impératif. Des dispositions ont été prises en accord avec la Fonction Publique tendant à faciliter le recrutement et la promotion du personnel enseignant (1). D'autres mesures d'incitation devront être envisagées, en vue d'attirer un nombre suffisant d'étudiants vers la carrière enseignante.

En particulier, l'orientation plus large des élèves vers les sections scientifiques se traduira par un besoin accru en professeurs de Sciences et Mathématiques et une diminution des professeurs de Lettres.

Il conviendra d'organiser, en conséquence l'équilibre du recrutement à l'Ecole Normale Supérieure.

Cette dernière ne pouvant suffire à la satisfaction des besoins, de nouvelles mesures transitoires devront être prises en accord avec la Fonction Publique pour faciliter le recrutement direct au niveau de la troisième année de licence et des sorties prématurées des écoles d'ingénieurs ou des formations scientifiques à l'étranger.

La création de sections de formation de professeurs de second cycle dans les Centres Pédagogiques Régionaux devra être envisagée.

En ce qui concerne l'enseignement technique également, la marocanisation du corps enseignant devra être réalisée de façon accélérée.

Jusque là inexistante, une politique de formation du personnel enseignant marocain devra être définie et mise en œuvre.

1.7. RECHERCHES ET EXPERIMENTATIONS

Un programme planifié de recherches devra conduire, conformément aux finalités de l'éducation, préalablement revues et clairement exprimées en accord avec le Conseil Supérieur de l'Enseignement, à la définition d'objectifs à long terme, à la préparation, à la programmation, et à l'expérimentation des réformes pédagogiques, administratives et structurelles nécessaires à la rénovation du système éducation-formation. A cet effet, un crédit d'équipement de 10.154.000 DH a été prévu.

[.....]

3. Formations spécialisées

Introduction

I. Bilan du Plan 1968-1972

1. Exécution physique
- 1.1. Aspect quantitatif
 - 1.1.1. Réalisation.
- 1.2. Aspect qualitatif
3. Les mesures
4. Les difficultés.

II. Orientations et Objectifs

1. Orientations et objectifs qualitatifs
2. Manimiser la mise en valeur des ressources humaines.

INTRODUCTION

Depuis l'indépendance, les différents Plans ont suivi une politique de formation professionnelle et de formation des cadres déterminée par les besoins en encadrement et avec le souci de répondre à ces besoins dans les meilleures conditions.

En effet, toute mise en place d'un système cohérent de formation nécessite un effort constant et durable d'ajustement et d'amélioration dont les effets ne peuvent être ressentis que lorsque ces tâches d'enseignement et de formation seront arrivées à un régime de croisière.

Certes, un tel effort aura toujours une limite, celle des possibilités d'investissement du pays et de ses disponibilités en ressources humaines et financières. Cependant, une rationalisation judicieuse des ressources affectées à ce domaine, d'une part, l'amélioration du rendement de la formation ainsi que l'utilisation des techniques de gestion et des méthodes pédagogiques les plus adaptées et les plus productives, d'autre part, permettront, à n'en point douter, de donner à l'effort déjà immense de l'Etat dans ce domaine une dimension nouvelle.

Ce sont là les objectifs assignés, en matière de formation, au Plan 1973-1977, et c'est à leur lumière que doivent s'apprécier les programmes d'action.

Il faut cependant constater, par delà les améliorations et les résultats appréciables déjà atteints, que les efforts à réaliser en matière de qualité, d'adaptation, de gestion et d'organisation restent importants.

I. BILAN DU PLAN 1968-1972 ET EVALUATION DE LA SITUATION A LA VEILLE DU PLAN 1973-1977

Les buts de la politique de formation ont été fixés, dans le

Plan 1968-1972, davantage en termes qualitatifs, ce qui impliquait un certain nombre de réformes et une restructuration de l'appareil de formation. L'action de l'Etat devait ainsi viser essentiellement l'amélioration du rendement du système, l'élimination des doubles emplois de la formation, le développement de structures de formation professionnelle au niveau de l'entreprise, l'orientation de la formation vers les secteurs prioritaires, la coordination générale de la formation, l'amorce d'un système de formation adapté au milieu rural.

1. Exécution physique

1.1. ASPECT QUANTITATIF

1.1.1. Réalisation

Le transfert de certaines formations à d'autres organismes de tutelle, le report de certains programmes et l'inscription de nouveaux programmes intervenus au cours du Plan ont modifié dans le temps et dans le contenu les réalisations initialement prévues par le Plan.

En exceptant toutefois ces modifications qui ont engendré, dans certains cas, un retard, il convient de souligner que les programmes prévus ont été réalisés.

L'ensemble des programmes concernait la création de places d'accueil (extension ou créations nouvelles) et l'amélioration de la structure existante (extension ou modernisation de l'équipement).

La capacité des établissements, à la veille du Plan 1968-1972 n'ayant pu être déterminée, la spécificité des différents programmes réalisés au cours du Plan ne permet pas une mesure directe du taux de réalisation. La situation à la veille du Plan 1973-1977 a cependant pu être dégagée pour la majorité des organismes de tutelle :

a) à la veille du Plan, il existe un total de 215 établissements assurant soit une formation, soit un recyclage, soit du perfectionnement ;

b) le nombre de places actuellement recensées s'élève à 13.978.

[.....]

Le coût moyen d'une année d'étude (investissement non compris) a pu être évalué à :

Niveau	Coût absolu	Coefficient
Cadre	17.700 DH	5
Agent de maîtrise	11.500 DH	3,3
Agent qualifiés	8.900 DH	2,5
Agent spécialisés	3.500 DH	1

1.2. ASPECT QUALITATIF

Les différents départements participant à la formation ont cherché, chacun en ce qui concerne, à améliorer les conditions de formation.

La coordination entre ces différents organismes de tutelle n'a cependant pas été suffisante pour permettre d'établir des règles communes correspondant à l'ajustement des niveaux de recrutement et de formation. Il en est résulté, en général, une action incomplètement coordonnée, ce qui a eu pour effet de rendre disparate la signification des niveaux de formation atteints ainsi que les diplômes qui leur correspondent. Si l'autonomie de la formation au sein de ces organismes a pour but de permettre aux agents qu'ils forment d'avoir la meilleure compétence requise, il n'en reste pas moins vrai que la comparaison entre agents formés par ces divers organismes se fait sur titre et non sur compétence et entraîne la majorité de ces organismes à une surenchère du niveau des titres. Ceci conduit paradoxalement à exiger des candidats de plus en plus de connaissances et à charger de plus en plus leurs programmes de formation.

Cette situation de fait a abouti à un taux d'utilisation des établissements de formation professionnelle de 68 % (moyenne globale). Ce taux d'utilisation relativement faible des locaux traduit :

— une sévérité de recrutement au départ (beaucoup d'établissements ne voient leurs places d'accueil occupées que partiellement).

— des programmes de formation trop ambitieux et trop théoriques (la déperdition en cours d'étude est relativement importante).

[.....]

La nécessité d'adapter et d'harmoniser la politique d'enseignement et de formation aux exigences du développement économique et à la réalité nationale impliquait la réorganisation de l'appareil de formation professionnelle et technique d'une part, la coordination et le contrôle de l'ensemble des activités d'autre part.

La réorganisation de l'appareil de formation professionnelle et technique concernait :

— le niveau du premier cycle : la formation professionnelle a été transférée au Ministère du Travail et des Affaires Sociales ;

— le niveau du deuxième cycle : l'enseignement technique agricole a été transféré au Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire et l'enseignement hôtelier a été transféré au Ministère du Tourisme. Le recrutement des candidats à la formation d'agents de maîtrise a été fixé au niveau de la sixième Année Secondaire ;

— le niveau supérieur : la décision de relever le niveau et d'améliorer le rendement a été prise par la majorité des organismes de tutelle.

Concernant la coordination et le contrôle de l'ensemble des activités, l'organisme chargé de la coordination et du contrôle de l'ensemble des activités n'a pu être mis sur pied au cours du Plan.

Malgré les efforts réalisés dans certains secteurs en vue d'uniformiser l'appareil de formation par la suppression des doubles emplois et des formations parallèles, il est incontestable que tous les objectifs assignés par le Plan dans ce domaine n'ont pas été atteints entièrement.

Enfin, le Plan avait prévu l'apprentissage obligatoire, l'orientation obligatoire des étudiants et des élèves en fonction des objectifs prioritaires et l'attribution des bourses en fonction de l'orientation. Les textes réglementaires devant concrétiser ces mesures n'ont pu voir le jour.

4. Les difficultés

4.1. STRUCTURES ET ORGANISATION

L'absence d'une coordination et d'une concertation structurées entre organismes de tutelle n'a pas permis de répondre à la pleine efficacité du système en place. Ces organismes ont pour la plupart limité leurs efforts à la satisfaction des besoins propres à leur administration, souvent en fonction de la conjoncture. Ceci a conduit les

organismes de tutelle à une certaine autonomie préjudiciable à la cohérence au niveau global de la formation. Le Ministère du Travail n'a pu, ainsi, fournir le nombre de cadres prévus, la suppression de la formation professionnelle dispensée par le Ministère de l'Éducation Nationale s'étant effectuée trop rapidement et ce sans transfert de matériel, de locaux ni de personnel.

La réalisation de projets a été partiellement retardée par certaines difficultés administratives, d'autres projets ont été différés à cause de difficultés d'acquisition de terrain, ou par manque d'adjudicataires.

4.2. L'APPAREIL DE FORMATION

Les difficultés rencontrées dans la formation proprement dite ont deux causes essentielles :

Difficultés de recrutement

Les difficultés liées au recrutement ont été :

— celles inhérentes à la faiblesse et au manque d'homogénéité des connaissances acquises lors de l'enseignement général ; un meilleur ajustement des programmes entre enseignement et formation spécialisée s'avère nécessaire, sinon vital, dans ce domaine.

— celles dues à l'absence d'information sur les carrières ouvertes par la formation spécialisée. Cette absence d'information entraîne soit une pénurie de candidats dans certaines branches de la formation, soit une inadaptation des candidats au type de formation auquel ils accèdent. Par ailleurs, l'orientation effectuée de manière peu rationnelle entraîne des changements fréquents d'établissement.

Les effets dûs à l'inadaptation des candidats sont de différents ordres :

— abandons et déperditions au cours de la formation diminuant considérablement le rendement de la formation ;

— les élèves qui quittent cet enseignement deviennent des déclassés, ce qui est autant nuisible pour les intéressés que pour la société, cette situation allant à l'encontre du développement tant économique que social.

Le manque de places d'internat limite les possibilités de recrutement et crée des inégalités de recrutement sur le plan géographique.

Difficultés de la formation

a. DIFFICULTÉS QUALITATIVES

Les programmes de formation

La teneur des programmes inadaptés au niveau des candidats et le manque d'instructeurs freinent l'efficacité de la formation ; ces difficultés ne pourront être aplanies que par la remise à jour des programmes de formation.

Cependant, l'amélioration, la rénovation ou la réforme des programmes de formation ne pourront être entreprises que si la cohérence « ressources - formation - débouchés » est assurée. L'absence de coordination entre enseignement général et formations spécialisées, d'une part, le manque d'intérêt porté à la formation par les employeurs, d'autre part, s'avèrent clairement être les principaux obstacles à lever pour assurer l'amélioration des programmes de formation.

b. DIFFICULTÉS D'ORDRE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Le manque de places, l'exiguïté ou la vétusté de certains locaux, le manque de places d'internat, un matériel partiellement insuffisant ou inadapté sont souvent la cause du rendement faible de la formation.

Par ailleurs, l'absence d'autonomie financière de certains établissements complique les délais d'acquisition du matériel pédagogique et professionnel nécessaire, la rémunération des professeurs, le recrutement des vacataires nuisent à une bonne gestion des établissements.

Conclusions

Si les objectifs n'ont pu être atteints dans leur ensemble au cours du plan, les résultats tant sur le plan quantitatif que qualitatif ont conduit à une amélioration de la situation.

Toutefois, il convient de souligner que, dans le domaine des formations spécialisées, des efforts immenses restent à déployer afin :

— d'harmoniser les niveaux de recrutements des différents organismes de formations spécialisées avec les niveaux de formation des « ressources » dégagées à différents seuils par l'enseignement général ;

— d'adapter les programmes aussi bien de l'enseignement général (souvent trop généraux) que ceux des formations spécialisées (trop

ambitieux et théoriques), et ce en vue de les faire concourir à une préparation rapide et adaptée des recrues à la vie productive ;

— d'optimiser l'utilisation des capacités de formations disponibles ou à créer et de l'encadrement en place, et ce aussi bien pour diminuer le coût de la formation, en accroître le rendement, que pour assurer une meilleure répartition géographique des établissements ;

— d'assurer une gestion uniformisée, souple et efficace, à l'ensemble des établissements de formations spécialisées et de doter leurs cadres d'un statut en rapport avec la mission qui leur est dévolue.

Aussi, le Plan 1973-1977 définit-il des orientations nouvelles en matière de formations spécialisées et fixe un planning de réformes et d'actions en vue de mettre en place les institutions et les rouages susceptibles d'assurer une mise en valeur des ressources humaines du pays davantage en rapport avec les exigences de développement à long terme de notre économie et de notre société.

II. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

1. Orientations et objectifs qualitatifs

Depuis l'indépendance, les Plans successifs de développement économique et social ont prévu une politique de formation des cadres et de formation professionnelle élaborée à partir de la notion des besoins appréhendés par référence à des projections effectuées à partir des structures en place.

A la lumière des résultats obtenus, et quel que soit par ailleurs l'effort réel déployé par l'Etat dans ce domaine, force est de constater aujourd'hui que cet effort a souvent été dominé par le souci de répondre aux besoins d'encadrement de l'Administration des différents secteurs dans leur structure actuelle, ou d'endiguer la croissance du flot des recrues. Ce souci a conduit à des actions, menées souvent en ordre dispersé et dont la finalité, par delà le niveau d'efficacité qu'elles ont revêtu, ne correspondait pas à une vision et à une stratégie globale de formation en rapport avec les transformations à long terme des structures socio-économiques du pays et qui pourraient seules fonder et permettre la promotion d'un système cohérent d'éducation et de formation.

Aussi, est-il aujourd'hui impérieux : que les différents programmes de formation des cadres et de formation professionnelle à retenir dans le cadre du Plan 1973-1977 et des Plans futurs procèdent d'une stratégie nouvelle qui, à défaut d'une appréciation quantitative et qua-

litative de cette évolution à long terme de notre économie et de notre société, et en attendant que cette appréciation soit mise au point, doit viser à développer au maximum la formation dans le but de la mise en valeur des ressources humaines.

Pour cela, il convient tout en tenant compte (beaucoup moins en termes quantitatifs qu'en termes de structure) des besoins au cours du Plan des différents secteurs de l'économie, tels que le niveau actuel des connaissances permet de les appréhender, de chercher à former le maximum des ressources humaines disponibles.

Une telle optique s'inscrit dans une conception où la formation est considérée comme une valeur dont la disponibilité doit répondre aux besoins créés par le développement mais peut également être un facteur d'accélération de ce développement.

Il est évident, toutefois, qu'une telle optique, par définition provisoire, implique pour être dépassée que les actions et programmes quinquennaux dans ce domaine soient conçus comme de simples réajustements de tranches à moyen terme d'un plan à long terme, l'objectif doit être la définition de la structure socio-professionnelle de la population active telle qu'elle doit se présenter à l'issue d'une évolution à long terme de l'économie et de la société marocaine.

C'est dire que le Plan 1973-1977 s'attellera à promouvoir les études de base et mettra en place les institutions et les rouages susceptibles d'une part de maximiser l'exploitation de l'infrastructure, de l'équipement et de l'encadrement disponible en vue d'atteindre l'objectif de mise en valeur maximale des ressources humaines, d'accroître le rendement et l'efficacité du système de l'enseignement et de la formation et d'adapter ses programmes aux fonctions concrètes créées par le développement du pays au cours du Plan, d'autre part, de définir et de préciser les objectifs à long terme qui doivent guider l'action de l'Etat dans ce domaine.

A ces fins, le Plan 1973-1977 s'attellera à :

2. Maximiser la Mise en Valeur des Ressources Humaines et pour cela assurer

2.1. L'ORGANISATION DE L'ACTIVITE DE LA FORMATION

L'organisation de l'activité de la formation, en effet, permet seule d'assurer la *cohérence* de cette activité. L'organisme interministériel

chargé de cette organisation aura à mettre en œuvre une politique coordonnée en matière de formation.

— Il veillera notamment à ce que la formation soit assurée dans tous les domaines où les besoins en cadres correspondant à l'ensemble des objectifs du Plan sont nécessaires, et dans tous les domaines où les besoins en cadres conditionnent l'équilibre entre les différents secteurs économiques ou socio-culturels, lorsque celui-ci est dépendant de la structure socio-professionnelle. Ceci impliquera le choix de développement de certains types de formation ou la création de nouveaux types de formation.

— Il veillera à l'harmonisation des valeurs des formations acquises compte tenu des finalités professionnelles. Ceci impliquera la hiérarchisation des formations en tenant davantage compte de la compétence de fait des agents formés que de la compétence de droit liée à un diplôme.

— Il veillera à ce que les structures en place permettent de former non seulement les cadres correspondant aux besoins propres du secteur assurant la formation mais également à ceux des autres secteurs. Ceci impliquera la coordination des différents plans de formation des organismes de tutelle.

— Il veillera, enfin, à ce qu'une orientation rationnelle des élèves au cours de leurs études leur permette de choisir les activités qui répondent le plus à leurs aptitudes et à leurs vocations :

Aptitudes compte tenu des besoins des différents secteurs ou compte tenu de l'équilibre nécessaire entre les activités.

Vocation compte tenu des aspirations des intéressés.

Cette orientation, ou une réorientation éventuelle, ne peut être fructueuse que s'il y a « consensus » entre les élèves et les responsables de l'éducation et de la formation. Ceci implique :

- a) une information des carrières ouvertes compte tenu des besoins
- b) l'instauration de passerelles permettant aux élèves une réorientation éventuelle en cours d'études sans perdre le bénéfice des connaissances ou compétences acquises.

Ces deux actions doivent être concomitantes pour préserver son sens réaliste et efficient à l'orientation.

2.2. L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE LA FORMATION

La formation professionnelle demeure l'un des instruments essentiels d'une politique de l'emploi. A ce titre elle doit adapter en permanence les travailleurs aux nouvelles fonctions exigées pour le développement économique, fournir les cadres indispensables « à l'entreprise », contribuer à l'élévation du niveau culturel des travailleurs, favoriser une meilleure mobilité professionnelle, jouer le rôle d'incitation et d'entraînement. Toutes ces actions nécessitent une efficacité de la formation. L'amélioration de l'efficacité de la formation implique l'amélioration ou la réforme des programmes d'enseignement et de formation :

— d'enseignement, parce que la formation des cadres puise la majorité de ses recrues dans les ressources issues de l'enseignement général et à ce titre la valeur de ces ressources conditionne le contenu des programmes ;

— de formation parce que la formation des cadres est liée par sa finalité à la compétence (nécessaire) des agents formés et à ce titre implique l'adaptation des programmes dans leur contenu à l'objectif d'acquisition de cette compétence.

L'amélioration de la qualité de la formation est donc liée en amont à l'ajustement aux programmes de l'enseignement ; en aval à la connaissance des profils de postes dans les différents secteurs d'activité.

2.3. L'ACCROISSEMENT DES POSSIBILITES DE FORMATION

Dans le cadre du développement économique et social du pays, la mise en valeur des ressources humaines a non seulement un aspect qualitatif mais également quantitatif. La formation du « plus grand nombre » résultera de :

a) l'utilisation dans les meilleures conditions des structures de formation existantes ;

b) la réalisation d'une nouvelle structure de formation permettant de répondre aux meilleures conditions de formation, et ce au moindre coût. La formation au sein de cette structure se fera sur trois niveaux :

— formation d'agents de maîtrise avec recrutement au niveau de la 7ème A.S. de l'enseignement général (niveau 4),

— formation d'agents qualifiés avec recrutement aux niveaux

des 4ème, 5ème et 6ème A.S. de l'enseignement général (niveau 3),
— formation d'agents spécialisés avec recrutement aux niveaux des 2ème et 3ème A.S. de l'enseignement général (niveau 2).

Les études qui seront entreprises à ce sujet permettront de préciser ces différents niveaux.

Le programme d'action qui sera engagé pour la mise en place de cette structure a, notamment, pour but d'assurer en plus de l'accroissement de la capacité de formation, la distribution de cette capacité de manière à supprimer les disparités régionales.

c) La prise en charge progressive par le secteur privé de la formation professionnelle (ouvriers spécialisés et apprentis) et sa contribution au financement de la formation professionnelle. Ce type de formation correspond au niveau 1 de la nouvelle structure.

2.4. LA PROMOTION DE NOUVELLES FORMULES DE FORMATION

Il sera procédé au cours du Plan à la mise en route de nouvelles formules de formation ayant pour but de promouvoir l'enseignement technologique grâce à une véritable revalorisation de cet enseignement.

Les études pour l'instauration d'instituts technologiques seront entreprises dès le début du Plan.

Ces études auront pour but de définir les modalités d'une réforme de la structure de formation. L'effort d'industrialisation prévu dans le cadre de ce Plan nécessite une transformation dans les structures de l'économie et exige par ce fait que se développe parallèlement une formation professionnelle liée à cette transformation.

Il s'agit de promouvoir des filières de formation mieux adaptées aux réalités nationales et répondant aux impératifs d'accélération de la formation, d'ouverture de la formation au plus grand nombre, d'adaptation des agents formés à l'évolution structurelle et qualitative des différents types d'activité. Afin d'accélérer le démarrage d'une telle réforme, il sera procédé à la réalisation d'un petit nombre d'instituts technologiques-pilotes. Ils fonctionneraient dans des conditions provisoires en attendant que l'ensemble du système soit régleménté et mis sur pied. L'avantage d'une telle solution serait de ne pas retarder la formation et de tirer les enseignements des résultats de fonctionnement pour ajuster les conditions finales des établissements concernés

Modification des méthodes d'enseignement et de la structure de cet enseignement, écourtement de la durée de formation seront appliqués dans ces Instituts. L'accès à ces établissements sera largement ouvert.

3. Mettre en œuvre un programme d'études et d'actions nécessaires pour la définition d'objectifs à long terme d'éducation et de formation.

[.....]

ALLOCUTION DE S.M. LE ROI HASSAN II

Ifrane 27 Février 1978

Nous avons décidé de vous recevoir pour soumettre à votre réflexion un sujet des plus délicats : la planification de l'enseignement, de l'éducation et de la formation du citoyen marocain et sa préparation à la vie du XXI^{ème} siècle. Nous avons déclaré en recevant le bureau de la Chambre des Représentants que notre devoir constitutionnel était avant tout de veiller sur la séparation des pouvoirs afin que nul pouvoir n'empiète sur l'autre et que les principes de notre constitution soient strictement respectés. En effet, la séparation des pouvoirs ne signifie pas la divergence des points d'intérêts et cette séparation ne peut se situer au niveau du Roi du Maroc.

La séparation du pouvoir existe entre le législatif et l'exécutif et non au niveau du Roi du pays, Amir Al Mouminine, qui avant tout assure le rôle d'arbitre entre ces deux pouvoirs. Nous avons également dit que si nous n'avions de contacts qu'avec le pouvoir exécutif — naturellement dans le but de lui assurer davantage d'efficacité de l'autre — nous n'aurions pas rassemblé les conditions nécessaires nous permettant de jouer ce rôle d'arbitre, car pour arbitrer, il faut être au fait des problèmes posés d'une part et d'autre part connaître les hommes qui dirigent les pouvoirs législatif et exécutif.

« Nous entamons cette année le nouveau plan quinquennal et ce plan revêt une importance toute particulière car il jettera les bases pour les vingt prochaines années qui nous mèneront à l'an 2000.

Ce plan que nous établirons ensemble, constituera donc la première pierre et la plate-forme des quatre plans qui vont lui succéder au cours de vingt années qui nous séparent de l'an 2000.

Quand on sait que d'ici la fin de ce siècle la population du Maroc sera de 40 millions ou plus, nous devons considérer que ce plan et les suivants doivent être judicieux aussi bien au niveau des options qu'à celui du choix des cadres qui veilleront à leur application. Les dépenses considérables que nécessite ce plan quinquennal ne doivent pas être vainement éparpillées, elles doivent par contre servir une génération, un peuple et une nation qui estimera à leur

juste valeur les sacrifices que vous consentirez et mettre en valeur nos ressources et nos potentialités afin que le Maroc puisse mieux éduquer, mieux loger et mieux nourrir ses quarante millions d'habitants. Nous sommes personnellement convaincu, et vous l'êtes également, qu'un bon citoyen exige plus de vingt années de formation. Aussi si nous voulons d'ici l'an 2000 avoir ce citoyen, cette famille harmonieuse, cet enseignant compétent, cet ouvrier qualifié, ce chercheur scientifique ou cette élite intellectuelle, nous devons d'orès et déjà nous pencher sur la mise au point d'une planification de l'enseignement.

Cette planification se doit d'être basée sur les principes pédagogiques car la science sans conscience n'est que la ruine de l'âme et elle nuit aux hommes et aux sociétés. Il ne nous était pas difficile d'établir une planification de l'enseignement en donnant nos instructions au ministre de l'Enseignement, au secrétaire d'Etat de ce département ou au ministère de la Formation professionnelle en leur disant :

« Vous avez un mois ou un mois et demi pour préparer un plan et le soumettre au Parlement ».

Nous ne l'avons pas fait, car nous estimons que ce serait un gain de temps si vous, membres de cette commission, en tant que législateur, membres du gouvernement en tant qu'exécutants et tous les Marocains se donnaient un délai d'un mois, de deux mois ou même plus, sans toutefois dépasser la fin de cette année scolaire pour mettre au point ce plan afin que toutes les dispositions nécessaires soient prises avant la prochaine rentrée scolaire et universitaire. Nous demandons également à cette commission de se pencher sur les programmes d'enseignement adéquats et ce, aussi bien au niveau de l'enseignement primaire que secondaire ou supérieur.

L'orientation doit aussi s'intéresser à la formation professionnelle en raison de la demande croissante de main-d'œuvre qualifiée. Certains pays arabes frères et amis nous demandent d'ailleurs plus de 2 millions de travailleurs de moyenne qualification. Aussi vous demandons-nous de vous occuper de cette question. Vous savez que dans 22 ans, ce peuple sera appelé à formuler des choix.

En effet, tous les peuples et tous les pays vivent actuellement selon des options civiques, politiques, ou philosophiques ou selon un mode de vie qu'ils ont volontairement adopté.

Notre pays, grâce à Dieu, est un pays authentique et séculaire

qui a déjà choisi de vivre dans ce climat familial et a déjà tracé la voie qu'il va suivre. Il a choisi l'authenticité.

Il est évident que de nos jours les doctrines politiques ont cédé la place aux systèmes économiques et techniques qui permettent une meilleure distribution des richesses. Nos options, qu'elles soient naturelle ou spirituelle ne s'inspirent pas d'une doctrine politique. Si Karl Marx ou Rousseau vivaient notre époque, ils n'auraient pas les mêmes opinions que celles qu'ils ont attendues. Notre seule doctrine ne peut être que la productivité : produire de plus en plus qualitativement et quantitativement et assurer une meilleure répartition de nos ressources matérielles et humaines. C'est là notre option politique et c'est là notre authenticité, car nous n'avons plus de temps à perdre.

Considérons plutôt les chiffres : dans 22 ans — ces années passeront d'ailleurs comme un clin d'œil — il y aura 40 millions de Marocains auxquels il faudra assurer la nourriture, l'instruction, la santé, les transports, l'eau potable, etc...

Tout ceci ne peut être assuré que par des citoyens actifs et productifs et c'est à vous qu'incombe la responsabilité de les former. Vous serez vraiment les fils bénis de votre pays si vous réalisez ne serait-ce que cet objectif. En tant que membre de la commission de l'éducation et de l'enseignement, si vous réussissez au moins à nous donner une planification d'enseignement et d'éducation et de formation des citoyens, nous croyons que vous aurez ainsi rendu à votre pays le service le plus noble qu'un homme puisse rendre à son pays. Vous serez bénis des générations futures qui seront imprégnées de votre apport et vous rendront hommage. Nous avons grand espoir en vous et en notre gouvernement — notamment les ministres chargés de l'Education — pour que vous nous présentiez le plus tôt possible un programme prenant en considération la situation géographique de notre pays.

Nous sommes pour l'arabisation. Mais si elle est un devoir, le bilinguisme est une nécessité, notamment dans les mathématiques. Nous vous donnons un exemple ; au cours d'un entretien avec notre ami, le vice-président égyptien S.E. Hosni Moubarak qui, comme vous le savez, est pilote, il nous a dit que son pays s'était heurté à de grandes difficultés dans la formation des pilotes et des mécaniciens.

Il nous expliqua qu'il n'y avait pas un seul aviateur pouvant déchiffrer les schémas et les plans des instruments transitorisés des

avions car ils ne connaissent que la langue arabe. Il nous avoua que c'était une erreur. Le président Nasser, avant son décès, avait formé des littéraires, alors que maintenant l'apprentissage d'une seconde langue (anglaise ou française) est imposé aux lycéens. En effet parmi les défauts qu'ils ont constatés en Egypte, c'est qu'au moment de monter un « Mig » ou un « mirage », ils ne savent pas déchiffrer les schémas et les plans de ces appareils qui coûtent d'un milliard et demi.

Nous nous devons donc de former des citoyens fiers de leur marocanité et ceci en leur apprenant l'histoire de leur pays car le citoyen qui ignore l'histoire de son pays n'a pas de quoi être fier et le Marocain peut tirer de l'histoire une fierté légitime. Nous ne pensons pas qu'il existe sur notre continent un pays qui pourrait s'enorgueillir de son histoire plus que le Maroc. Aussi pour que le citoyen soit fier de sa marocanité, il doit connaître à fond l'histoire de son pays, être attaché à sa patrie, et suivre de près ce qui se passe de par le monde parce que nous nous situons entre l'Europe et l'Afrique. Il faut qu'on soit bilingue, mieux encore, il faut que nous possédions trois langues, car nous avons une mission que nous assumons depuis longtemps et qui consiste à défendre l'Arabité et l'Islam dans cette partie du monde.

Le citoyen marocain doit donc demeurer ce soldat digne défenseur d'une civilisation, d'une façon de vivre et d'une vertu découlant de sa religion et des communautés musulmane, arabe et africaine auxquelles il appartient.

Si nous voulons assumer une mission d'une telle importance, nous n'aurons pas seulement formé des citoyens marocains, mais nous aurons formé des citoyens utiles à l'humanité car le monde a de plus en plus besoin de citoyens utiles quels que soient leur religion, leur langue, leur race, ou leur niveau économique.

Nous prions Dieu de vous inspirer et de guider vos pas. Pour réussir dans notre mission pensez d'abord que vous êtes des pères et que vos fils et vos petits-fils formeront les générations du XXIème siècle et c'est à eux que vous devez penser et pour eux que vous devez planifier.

Pensez donc comme des pères et comme des Marocains et nous sommes convaincu que le Tout Puissant assurera vos pas dans le bon chemin, et vous assistera ».